



**HAL**  
open science

## La laïcité, une identité française ?

Odile Riondet

► **To cite this version:**

Odile Riondet. La laïcité, une identité française?. Reconfigurations identitaires dans un monde (dis)continu, Université de Bucarest, Nov 2016, Bucarest, Roumanie. sic\_01490952

**HAL Id: sic\_01490952**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_01490952](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01490952)**

Submitted on 16 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La laïcité, une identité française ?**  
**Les articles sur la laïcité dans le journal *Le Monde***  
**après le 13 novembre 2015**

Odile Riondet  
CIMEOS 3S, Université de Bourgogne

Colloque de l'Université de Bucarest,  
**Territoires, frontières, communautés**  
**Reconfigurations identitaires dans un monde (dis)continu, novembre 2016**

**Introduction**

La laïcité a pour les Français une énorme importance, ils s'y réfèrent souvent comme à un point essentiel de leur identité, mais cela ne signifie pas qu'ils donnent tous la même définition du terme. Il existe une loi fondamentale, rédigée en 1905 après de violents débats, qui cadre les relations entre les religions et l'État, et à laquelle le Conseil d'État se réfère quand il s'agit d'estimer la validité d'une loi comme le port du foulard ou l'interdiction de la burqa. Cette loi n'utilise pas le terme de laïcité, qui n'a eu de réalité constitutionnelle qu'après la Seconde Guerre mondiale. La laïcité est donc un concept relativement récent, même s'il désigne une volonté ancienne de distinction entre les univers du politique et du religieux. Il est donc parfaitement logique qu'il constitue un point névralgique de débat et un marquage identitaire fort, tant il est inscrit dans notre histoire et notre réalité sociale et politique. Les débats ont incontestablement pris une nouvelle dimension avec l'émergence d'un islam ayant la volonté de se faire remarquer dans l'espace public, plus encore avec l'islam politique, et enfin avec le terrorisme islamique.

Les attentats qui ont eu lieu en France en 2015 (janvier, novembre) puis 2016 (juillet, août), les plus sanglants depuis des décennies, ont amené des colonnes entières de réflexions dans les journaux français. Bon nombre d'entre eux portaient sur cette question de la laïcité. Nous proposons ici d'analyser les opinions sur ce thème parues dans le journal *Le Monde* dans les deux mois après chaque attentat. Il s'agira de présenter les thématiques et les arguments développés, avec un triple souci : identifier ce que l'on pourrait nommer les thèmes et arguments en quelque sorte traditionnels et qui concernent indistinctement depuis plus d'un siècle toutes les religions (par exemple la place des signes religieux dans l'espace public), les thèmes spécifiquement liés à l'islam (l'islam comme réalité culturelle et comme théologie politique), et enfin les thèmes nouveaux qui émergent (notamment une interrogation sur l'absence totale de culture religieuse des politiques censés décider dans des situations dont ils n'ont visiblement pas les clefs de compréhension).

Notre analyse de ce corpus de textes sera mise en perspective par rapport aux textes législatifs eux-mêmes (concordat de 1802, loi de 1905), et un ensemble de références portant spécifiquement sur la question de la participation des religions au débat dans l'espace public : peut-il exister une religion qui n'implique aucune sorte de comportement, représentation, mode de vie, bref qui ne se manifeste jamais extérieurement d'aucune manière ? Comment faire pour que ces manifestations ne menacent pas la vie en commun, mais aussi, à l'inverse, comment construire une compréhension du phénomène, de manière à éviter des solutions antidémocratiques comme un athéisme d'État ?

# 1. Contexte et problématique

## 1.1. Sécularisation et laïcité en France

Il est d'abord nécessaire de distinguer laïcité et sécularisation. Durant des siècles, des fonctions qui nous semblent aujourd'hui évidemment des fonctions d'État ont été des fonctions ecclésiastiques, tout simplement parce qu'elles ont été initiées, puis tenues, par l'Église ou des ordres religieux spécialisés : l'enseignement, les universités, les hôpitaux et hospices, les orphelinats, l'apprentissage, l'assistance sociale... Parmi les pays d'Europe, la France est certainement l'un des plus sécularisés, c'est-à-dire que les fonctions antérieurement exercées par l'Église sont très tôt devenues des prérogatives de l'État (comme l'état civil en 1792) ou ont été progressivement exercées par l'État (comme l'enseignement au XIX<sup>ème</sup> siècle). Ce changement de responsabilité s'est accompagné d'un affaiblissement de l'influence religieuse (du catholicisme en l'occurrence) sur l'ensemble de la société. Ce double phénomène s'appelle une sécularisation. Elle a été précoce chez nous et elle est aujourd'hui forte. De plus, cette prise en main s'est effectuée dans un contexte conflictuel et passionnel, ce qui n'a pas été le cas dans tous les pays. Ces conflits ont abouti à un régime juridique de séparation des religions et de l'État, c'est-à-dire à la laïcité ou neutralité de l'État. Si le mouvement de sécularisation s'est effectué dans tous les pays d'Europe, il n'a pas eu la même virulence partout et n'a pas impliqué forcément dans le même temps une rupture avec les institutions religieuses. Certains se sont sécularisés mais conservent une religion d'État, d'autres ont un régime constitutionnellement laïc alors que l'État n'a pas pris en charge la totalité des fonctions religieuses traditionnelles, et enfin la part des croyants dans la population varie fortement<sup>1</sup>. Ces trois paramètres sont indépendants, en conséquence, les dispositifs de relations entre religions et États sont très différents d'un pays à l'autre. Un pays peut donc être constitutionnellement laïc et peu sécularisé (la Turquie) ou très sécularisé et non constitutionnellement laïque (le Danemark, le Royaume-Uni)<sup>2</sup>. Nous avons la particularité d'être un pays à la fois sécularisé et laïque.

Si la laïcité n'est pas forcément liée à la disparition de l'influence religieuse sur la société, qu'en est-il des croyances religieuses des Français ? Un bon quart des Français est agnostique, les athées militants représentent aussi un quart de la population. Il reste donc environ une moitié qui peut être concernée par la question d'une croyance religieuse. Les sociologues de la religion ont longtemps basé leurs analyses sur le taux de pratique de la messe dominicale. Ils se demandent aujourd'hui si cet indicateur est le plus pertinent, étant donné l'écart existant entre le nombre de ceux qui se reconnaissent de tradition catholique et les 5 % de pratiquants. Selon le dernier sondage Ipsos<sup>3</sup> portant sur 28 204 personnes, 15 174 se reconnaissent catholiques, pratiquants ou non, c'est-à-dire 54%). Et une étude plus fine sur un échantillon de 1 007 personnes se disant catholiques d'une manière ou d'une autre cherchait à définir les tendances à l'intérieur du catholicisme. Elle distinguait presque une moitié (45%) se revendiquant catholique alors qu'ils n'entraient dans les églises que pour les rites de passage (baptême, mariage, funérailles) et vivaient une relation patrimoniale à la religion dont ils se revendiquaient. Puis un bon quart (26%) allant à l'église lors des grandes fêtes et militant dans les associations caritatives. Pour 14 %, la religion est avant tout l'ouverture de Vatican II, ils sont à la fois pratiquants réguliers et socialement engagés. L'enquête distingue ensuite trois plus petits groupes. L'un (7 %, appelés les observants), sont attachés à la messe en latin et ont défilé pour la « manif pour tous ». Il reste ensuite 4 % de l'échantillon qui se sentent proches

<sup>1</sup> B. Massignon et V. Riva, *L'Europe, avec ou sans Dieu ?* Éditions de l'Atelier, 2010.

<sup>2</sup> O. Bobineau et S. Tank-Storper, *Sociologie des religions*, Armand-Colin, 2007.

<sup>3</sup> *La Croix* du 12 janvier 2017, p. 2-5

des communautés nouvelles et insistent sur leur découverte personnelle, affective, du personnage de Jésus. Enfin, pour 4 % d'entre eux, la foi n'a de sens que par leur engagement pour la justice et ils sont mal à l'aise dans les liturgies. Un autre sondage, un peu plus tôt, paru en 2016<sup>4</sup>, centré sur les jeunes catholique, montrait que le profil des jeunes croyants change, sans que l'on puisse dire encore s'il s'agit du soubresaut d'une religiosité en voie de déshérence ou d'une modification profonde. Dans ce sondage, 53 % des jeunes de 18 à 30 ans disaient appartenir à une religion (le chiffre est en augmentation). Les gens les plus religieux se situent dans les villes et les hommes sont plus croyants que les femmes, alors que ces deux paramètres étaient inverses antérieurement. Les formes de pratiques se différencient. Si 40 % des jeunes catholiques prient et qu'ils participent à l'occasion à une manifestation comme un pèlerinage ou aux Journées mondiales de la jeunesse, la fréquentation des messes n'augmente pas. Il y a donc remplacement en quelque sorte du rituel collectif proposé par l'institution par des actes individuels ou au contraire des rassemblements festifs dans l'espace public.

Ce sondage est en corrélation avec les travaux de sociologie religieuse, qui notent que le mouvement de « désinstitutionnalisation du croire » est indéniable, mais n'implique pas toujours une désaffection. On note ainsi dans le même temps l'affirmation d'une appartenance religieuse et une « exculturation » massive, dont l'apparente contradiction reste à interpréter. Peut-être comme un attachement identitaire. Peut-être comme une manière d'assumer une histoire marquée par le catholicisme, et en même temps une hésitation à partager un univers rituel dont on est éloigné. Peut-être le refus d'une institution dont on se méfie, qui engendre un renoncement à connaître réellement la religion à laquelle pourtant on dit devoir une partie de son identité. Au total, pour les sociologues, l'attachement de la moitié des Français à la religion catholique laisse à penser. Le fait d'être à la fois porteuse de signification et institution « permet à l'Église romaine de se maintenir au pouvoir, loin de la précarité qu'on lui prête parfois, dans une certaine coextensivité à la société française<sup>5</sup>. »

Concernant les musulmans, un autre sondage, paru en septembre 2016 les chiffre à 5 % de la population française<sup>6</sup>. Ils sont plus pratiquants, puisque 30 % d'entre eux vont régulièrement à la mosquée. Ce sont les jeunes qui manifestent l'attachement le plus fort aux prescriptions alimentaires et à l'habillement (notamment le voile, porté par 23 % des filles. Une réponse a particulièrement été commentée et provoqué des débats : que signifie exactement que 28 % des jeunes musulmans interrogés estiment que la loi religieuse est supérieure aux lois de la République ? S'agit-il de jeunes désocialisés ? Ou d'un sous-ensemble opposé à la laïcité ? Ou disent-ils simplement l'écart entre ce que les lois autorisent et ce que, pour eux-mêmes, ils ne s'autoriseraient pas ?

## 1.2. La loi de 1905 et les commentateurs contemporains de la laïcité

La loi de 1905 est souvent présentée comme une loi stricte, essentiellement par ceux qui ne la connaissent qu'indirectement. Elle a certes été discutée à une période de grande tension entre monarchistes et républicains, et entre la République et l'Église catholique. Mais les débats ont vu s'opposer deux options, l'une libérale, favorable à une indépendance tant de l'État vis-à-vis de la religion que de l'indépendance des religions – et singulièrement de l'Église catholique- vis-à-vis de l'État. Cette première position était celle d'Aristide Briand et de Jean Jaurès. L'autre, plus offensive, avait pour objectif de faire disparaître l'influence des religions, notamment le catholicisme, de l'espace public, et dans un premier temps de le soumettre à l'État, notamment en nommant les fonctionnaires du culte. Cette deuxième

<sup>4</sup> *La Croix* du 25 juillet 2016, p. 2-3

<sup>5</sup> P. Portier, « Pluralité et unité dans le catholicisme français », dans Berot et Gougelot (dir.), *Catholicisme en tensions*, Éditions EHESS, 2012.

<sup>6</sup> Un islam français est possible, Institut Montaigne, <http://www.institutmontaigne.org/fr/publications>

position, qui avait été celle des révolutionnaires de 1789, était portée par Émile Combes. La loi de 1905 qui finit par être adoptée est dans la ligne libérale. Elle affirme la liberté de conscience, la neutralité de l'État, retire l'instruction religieuse des écoles publiques. Elle propose de faire l'inventaire détaillé et contradictoire des biens du clergé, qui seront transférés aux associations cultuelles qui devront se monter pour les gérer, elle exempte les lieux de cultes de l'impôt foncier, règle le problème de la pension des prêtres âgés, confirme la propriété communale sur les églises, qui seront affectées gratuitement aux associations cultuelles. Ces associations peuvent être dédiées à toute action qu'elles souhaiteront, pas uniquement le culte, mais par exemple aussi la presse. Les organisations religieuses sont ainsi intégrées à la société civile. La loi décrit les peines encourues par ceux qui voudraient intimider les croyants ou au contraire obliger à des formes de pratique. Les cultes sont publics. Les jours fériés chrétiens sont maintenus. La seule raison pour laquelle la liberté religieuse peut être restreinte est l'atteinte à l'ordre public. Les ministres du culte doivent s'abstenir d'appeler à la lutte contre l'État et d'armer les citoyens les uns contre les autres. La loi de 1905 est donc une loi qui garantit aussi bien la liberté de l'État vis-à-vis des religions que la liberté d'organisation des religions vis-à-vis de l'État. Cette option libérale ne s'est jamais démentie, les politiques manifestant une certaine souplesse lors de la mise en place progressive des conséquences de la loi. C'est aussi cette option qui est manifestée dans les arrêts rendus successivement par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État chaque fois qu'ils ont été saisis<sup>7</sup>.

Lorsque l'on fait référence à cette loi, on reprend également les débats qui ont opposé Aristide Briand et Jean Jaurès d'un côté et Combes et son groupe de l'autre. Ainsi deux questions particulièrement importantes pour traiter des problèmes contemporains ont été évoqués : faut-il autoriser les religieux à manifester leur appartenance dans l'espace public par la manière de se vêtir (la soutane des prêtres, les habits des religieux et religieuse). La loi n'a jamais affirmé que l'espace public physique devait être vide de tout élément religieux : il ne doit pas y avoir de signes religieux sur les monuments publics, mais ceux qui existent peuvent être conservés (par exemple les croix aux carrefours des routes). Bien évidemment les tombes, monuments religieux et expositions ne sont pas concernés. De la même manière, il n'y a pas d'interdiction du port de vêtements manifestant dans l'espace public une appartenance religieuse. Deuxième problème : faut-il interdire les manifestations de foi dans l'espace public, comme les processions ou pèlerinages en groupes? Non, car elles font partie de la liberté religieuse et de la liberté de manifester publiquement sa croyance. Au terme de la loi, il est donc possible de prier dans la rue et de porter des vêtements manifestant ouvertement son appartenance religieuse dans tous les lieux publics. Selon la formule maintenant habituelle, l'État est neutre, mais pas la société. Un fonctionnaire ne peut recevoir le public en portant un signe religieux qui pourrait faire penser qu'il risque de traiter un dossier de manière partielle, mais toute autre personne peut tout-à-fait porter les signes qu'il veut.

Les auteurs spécialistes de la laïcité sont unanimes sur un point : elle n'est pas une idéologie qui s'opposerait aux religions. Elle perdrait à être comprise ainsi. C'est un principe juridique qui engendre une liberté. Pour Jean Glavany, la laïcité « n'est pas un engagement philosophique comme les autres. Elle est un idéal traduit dans un système juridique qui se situe au-dessus des engagements philosophiques<sup>8</sup>. » Pour l'Observatoire de la laïcité, l'instance nationale qui auditionne les religions et les obédiences maçonniques pour évaluer les

<sup>7</sup> On peut se référer au texte de la loi lui-même, disponible sur Internet, ou en annexe de l'ouvrage de Jean Glavany, *La Laïcité*, paru aux éditions Héloïse d'Ormesson en 2011, et aussi à des analyses historiques détaillées du contexte et des débats comme l'ouvrage de Philippe Portier, *L'État et les religions en France, Une sociologie historique de la laïcité*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

<sup>8</sup> Jean Glavany, *La laïcité, un combat pour la paix*, Éditions Héloïse d'Ormesson, 2011.

conséquences des lois envisagées, sa logique est de favoriser une culture commune de dialogue et de tolérance, de considération et d'égale dignité de toutes les convictions. Elle est donc à situer, en tant que liberté, dans toutes les conventions internationales des droits de l'homme. « La laïcité n'est pas l'ennemie des religions, non plus qu'une idéologie ou une opinion concurrente des autres : elle est le principe politique qui permet à toutes les convictions existentielles de vivre en bonne intelligence les unes avec les autres, à partir de la conviction partagée de l'égalité pour tous du droit d'expression, comme bien commun<sup>9</sup>. » Toutes les croyances et philosophies ont un droit égal d'expression. Le mépris exprimé envers l'une d'entre elles est une atteinte au principe de laïcité, car c'est une intolérance, alors que la laïcité est accueil de toutes.

A partir de là, il y a des nuances dans l'interprétation de la loi. Et notamment, au premier chef, l'affirmation, par certains, que les religions relèvent du for intérieur ou du domaine privé. « Dans la société laïque, les choix les plus intimes sont relégués dans la sphère privée, un espace privilégié et protégé de toute intervention étatique », même si les individus concernés peuvent toujours se constituer en associations pour manifester « la fierté qu'ils éprouvent d'appartenir à une minorité<sup>10</sup> ». Cette position affirme la liberté religieuse (la protection des convictions), mais aussi interroge l'opportunité de l'intervention des croyants dans l'espace public et décrit toutes les croyances religieuses comme des sous-ensembles minoritaires, ce qui peut sembler contradictoire avec les enquêtes sociologiques que nous avons évoquées plus haut. Pour Jean Baubérot, à l'inverse, cette affirmation que les religions relèveraient du domaine strictement privé n'est pas dans la loi. Elle entraîne dans un piège tant la gauche que la droite, provoquant une tendance aux dérives autoritaires et à une restriction généralisée de l'expression dommageable pour la vitalité démocratique. Elle renforce ce qu'il nomme la « lepénisation des esprits » qui, partant d'une hostilité à l'égard de l'islam et des immigrés, finit par s'étendre à toute réalité religieuse<sup>11</sup>. L'observatoire de la laïcité va également dans ce sens. « Les religions comme les philosophies portent chacune une conception du monde qui les conduit à exprimer des positions sur les principales questions de la vie en société. Elles ont donc le droit d'intervenir à ce titre dans le débat public, comme toute organisation sociale et comme tout citoyen<sup>12</sup>. » Écouter des différentes familles religieuses ou philosophiques n'oblige nullement le législateur à suivre leurs préconisations, et en retour l'existence de la loi n'oblige nullement ceux qui y sont opposés à utiliser pour eux-mêmes la liberté offerte (si l'avortement est légal, ou si le suicide assisté devient possible, nul n'est obligé d'avorter ou de demander une aide pour mourir). Cette représentation signifie qu'il est impossible de demander à une conviction de se taire dans l'espace public, car à toute conviction profonde correspond nécessairement un mode de vie qui s'exprime dans la vie sociale.

Il est intéressant de noter sur ce plan l'évolution de la philosophie de Jürgen Habermas. Parti de la description classique dans le marxisme d'un accès à la liberté de penser comme libération progressive des messages reçus dans l'enfance, dont notamment les messages religieux, il nuance sa position dans un ouvrage paru en 2008<sup>13</sup>. Même lorsque l'on n'est pas religieux, estime-t-il, il faut reconnaître une vertu aux religions. Nous vivons dans un univers profondément relativiste. Or, les religions sont une force de conviction, un déclencheur d'action. Leur expression dans l'espace public est donc une chance pour la démocratie, autant que d'autres convictions non religieuses ou athées, puisqu'elles ont non seulement une

<sup>9</sup> *La laïcité aujourd'hui*, Note d'orientation de l'observatoire de la laïcité 2016, p. 5

<sup>10</sup> Jean Glavany, op. cit., p. 38

<sup>11</sup> Jean Baubérot, *La laïcité falsifiée*, La Découverte, 2012.

<sup>12</sup> *La laïcité aujourd'hui*, op. cit. p. 8.

<sup>13</sup> Jürgen Habermas, *Entre naturalisme et religion, Les défis de la démocratie*, Gallimard, 2008.

capacité d'entraînement à l'action, mais aussi à fonder l'action. Et nous pourrions enfin citer la position de Jean-Paul Willaime qui, dans un rapport pour le conseil de l'Europe, estimait que « l'heure n'est plus où la communauté des citoyens devait être conquise en émancipant les individus de leurs ancrages symboliques ; aujourd'hui c'est bien plutôt les ancrages des individus qui peuvent contribuer à renforcer des communautés de citoyens menacées par les effets croisés de l'individualisation et de la mondialisation<sup>14</sup>. »

Nous avons donc, avec ce rapide tour d'horizon, une idée des axes qui structurent la réflexion sur la laïcité : la question du port des signes religieux et de l'expression religieuse dans les rues est théoriquement réglée par la loi de 1905, mais reste contestée par ceux qui restent fondamentalement disciples de Combes. La représentation de la laïcité comme un cadre légal et non une idéologie est partagée par les spécialistes, mais il est nécessaire de compter avec les 25 % d'athées militants, pour qui la laïcité est, au contraire, une idéologie s'opposant aux religions. Le souhait de Jean Glavany de « reléguer » selon son propre terme les religions dans le for intérieur de chacun correspond à une interprétation de cette loi, tandis que, pour l'observatoire de la laïcité, les religions doivent être intégrées au débat public. Enfin, ajoutent certains, les religions sont un vecteur d'identité important, dont il ne faut pas penser qu'il va disparaître. Ce tour d'horizon nous dit aussi combien la laïcité en France est un domaine passionnel, dans un pays qui adore débattre et théoriser. Nous pouvons donc nous attendre à repérer, dans les articles publiés à l'occasion des attentats, les différents axes argumentatifs identifiés ici, comme la passion suscitée par le sujet.

Si la passion s'était quelque peu apaisée depuis 1905, les religions traditionnellement présentes s'en accommodant, la présence dans la société d'un islam revendiquant une visibilité dans l'espace public bouscule le paysage religieux – et surtout agnostique – traditionnel. Ce qui se joue avec l'islam est-il comparable à ce qui s'est joué avec le catholicisme ? Dans quelle mesure l'islam pose-t-il un problème différent, peut-on estimer qu'il menace la laïcité ?

### **1.3. Le problème spécifique de l'islam**

La France est une terre d'immigration. Elle l'est naturellement, car géographiquement elle est la dernière étape du continent avant la mer. Elle a donc été régulièrement envahie durant des siècles par différentes peuplades. Elle a conquis de haute lutte une unité territoriale, en s'opposant aux Arabes remontant du Sud, aux Anglais qui avaient traversé la Manche, aux Allemands bien sûr... Elle a aussi envahi ses voisins. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, des travailleurs polonais sont venus extraire le charbon dans ses mines du Nord, puis les Italiens, Espagnols, Portugais ont construit ses maisons et bâtiments sur tout le territoire. Sans compter bien entendu l'installation en France d'artistes étrangers. Il y a toujours eu ainsi à la fois une forte présence de minorités étrangères, qui ont toutes à leur manière interrogé les Français dans leur identité, leur définition d'eux-mêmes. Il y a toujours eu des ratés, des quartiers d'immigrants pauvres, des difficultés d'insertion, parfois des actes de délinquance, des formes de rejet d'une première génération dont les descendants se fondaient ensuite rapidement dans le paysage jusqu'à y devenir invisible. Dans les années 60, les besoins de main-d'œuvre ont ouvert de la porte à des ouvriers venus des anciennes colonies d'Afrique noire et d'Afrique du Nord. Or, contrairement à ce qui s'était passé avec les immigrants précédents, la question de leur insertion a rebondi avec les deuxième et surtout troisième générations, nées en France, de nationalité française. Et elle s'est manifestée à travers une volonté ostentatoire d'afficher leur religion dans l'espace public, la religion correspondant pour eux à une manière de se vêtir, se nourrir, un mode de relations entre les sexes, un modèle de relations sociales et professionnelles qu'ils estiment leur être propre, affirmant même parfois que la polygamie est

---

<sup>14</sup> Jean-Paul Willaime, *Le retour du religieux dans la sphère publique*, Éditions Olivetan, , 2008, p. 27

une particularité culturelle qui devrait être respectée au nom des droits de l'homme. Ces revendications n'étaient pas celles de leurs parents, car elles ne correspondent pas aux modes de vie adoptés dans leurs pays d'origine. La question qui se pose avec leur insertion n'est donc pas la même que celle posée par les populations précédentes.

Pour comprendre la nature du problème, il est bon de laisser parler les musulmans eux-mêmes. Nous proposons ici deux regards. D'abord une analyse sur le lien entre la politique et l'islam, et ensuite un ouvrage de réflexion théologique sur les tendances internes à l'islam. Nabil Mouline nous invite à parcourir ce qu'il, appelle « l'aventure musulmane » dans une perspective de sociologie historique. Et dans cette aventure, le concept de califat est fortement structurant. C'est une institution politico-religieuse absolument centrale, qui n'est compréhensible que si l'on prend en compte l'organisation tribale du monde arabe et l'émiettement des cultes locaux au moment où Mahomet commence à prêcher un monothéisme très strict dans la perspective d'une fin du monde imminente. Dès le début, les fidèles devaient dans le même mouvement adopter la religion et prêter allégeance à Mahomet en tant que dirigeant : les liens de la communauté politique sont les liens d'une même foi. « Ceux qui lui prêtent allégeance prêtent en fait serment à Dieu<sup>15</sup> ». Dans cette logique, le prophète se fait législateur et chef de guerre. Il s'agit d'établir un véritable royaume politico-religieux. Le problème créé par la succession de Mahomet va faire naître une conceptualisation du califat. La communauté des croyants doit être dirigée par un monarque, selon le modèle initié par le prophète, mais lequel ? Si l'on raisonne en termes de tribu, il faut peut-être trouver un descendant d'Ismaël, fils d'Abraham par sa servante Aggar. D'autre part, quel terme employer pour le désigner si l'on se réfère au Coran : un terme désignant sa guidance spirituelle et morale, ou sa fonction dirigeante, ou un terme qui peut signifier les deux ? La guerre de succession du prophète est ainsi engagée autour de ces questions, avec ses assassinats, ses retournements, les hésitations sur les procédures, la valeur guerrière des différents protagonistes, les interventions des théologiens appelés à justifier ou invalider les différents prétendants. Le centre de gravité de l'empire musulman change ainsi de lieu, passant d'abord de la péninsule arabique au Croissant fertile, avant de s'étendre en Afrique du Nord et bien entendu à la Turquie. Mais dans tous les cas, il s'agira d'une lutte pour imposer la légitimité supérieure d'un califat. La question *dans quel ensemble territorial les croyants sont-ils le plus proche de la religion originelle telle que voulue par Mahomet* signifie *quel dirigeant politique est son plus digne successeur ?* Il y a ainsi, dans la notion de califat, une dimension de paradis perdu : « Le mythe des califes bien dirigés, qui est davantage une fable de la mémoire qu'un fait de l'Histoire, exprime de manière claire la nostalgie de l'élite religieuse sunnite d'un âge archétypal, une sorte d'état de nature du musulman ». Il s'agira de retrouver ce paradis perdu « leitmotiv de la plupart des mouvements politico-religieux qui aspirent à s'emparer du pouvoir dans le monde musulman, et ce jusqu'à nos jours<sup>16</sup>. » Il y a donc moins un islam que des islams, revendiqués par de potentiels successeurs différents (Omeyyades, Abbassides, Fatimides, Alaouites, Ottomans...), pour qui il est nécessaire d'apparaître comme commandeur des croyants pour justifier leur domination territoriale. C'est pourquoi « l'idée de rassembler des représentants de l'islam pour traiter librement de toutes les affaires de la communauté, particulièrement le califat, reste un rêve élitiste qui ne se réalisera jamais<sup>17</sup>. » Si l'adhésion à l'islam se confond avec une communauté politique unie, l'idée de nation comme union d'un peuple décidant de vivre ensemble malgré ses différences apparaît

---

<sup>15</sup> Nabil Mouline, *Le califat, Histoire politique de l'islam*, Flammarion, 2016.

<sup>16</sup> Mouline, op. cit., p. 58.

<sup>17</sup> Idem, p. 206.



clairement comme une idée occidentale qui s'oppose à la vision théologico-politique de l'islam.

Pour Nabil Mouline, l'islam a pourtant retenu une idée du monde occidental : si l'islam n'est pas majoritaire dans un pays, que l'univers politique le traite comme une religion parmi d'autres, alors il faut commencer par former les esprits pour que, par la base ensuite, monte dans les pays la revendication d'un islam politique. Le wahhabisme a adopté cette idée, notamment en jouant le jeu des télévisions et des réseaux sociaux ou l'envoi d'imams dans les mosquées occidentales. L'État islamique va plus loin, prône la domination de l'islam par la guerre. Mais s'il parvient à recruter, nous dit Nabil Mouline, c'est parce que le wahhabisme, religion particulièrement rigoriste, lui a ouvert la voie dans les esprits. Il a aussi utilisé les manuels disponibles sur l'art de la guerre pour théoriser la mise en place de cette domination : il faut démoraliser l'ennemi et l'affaiblir moralement, administrer la sauvagerie par une violence extrême, puis une fois les populations soumises, proclamer le califat. Les ennemis sont tous les non-croyants, mais aussi les mal-croyants de l'islam (toutes les autres branches de l'islam étant désormais illicites), qui n'auront d'autre issue que la conversion ou la mort. Mouline n'est pas optimiste, il estime que « la mémoire collective musulmane ne se remettra jamais complètement de l'échec du projet impérial des califes<sup>18</sup>. » En tous cas, il est clair pour lui que les phénomènes actuels de terrorisme islamique ne peuvent se comprendre sans leur dimension religieuse.

Cet accolement du religieux et du politique, cette identification d'une religion à un ensemble géopolitique est peu raisonné, y compris dans les sphères intellectuelles. Par exemple, en 2008, un ouvrage collectif, issu d'un colloque universitaire au Canada avait l'ambition de dresser un inventaire de l'état des relations entre « l'Islam » et « l'Occident »<sup>19</sup>. Or, le titre lui-même prête à confusion, alors même qu'il est publié dans une volonté de dialogue. L'Islam est écrit avec majuscule, ce qui n'est pas l'habitude, toutes les convictions et religions étant normalement en minuscule. Et il s'oppose alors à l'Occident comme ensemble géopolitique, comme nous l'indique la majuscule. C'est-à-dire que, même dans ce cadre, l'identité religieuse est affirmée comme naturellement liée à une zone géographique. Mais les musulmans européens ne sont-ils pas occidentaux ? L'opposition entre chiites et sunnites est-elle moins importante que leur appartenance à une nation ? Et qu'est-ce d'ailleurs que l'Occident ? La Russie est-elle plus ou moins en Occident que la Turquie ? Les orthodoxes sont-ils occidentaux ? La république tchèque, dont les citoyens ne sont croyants qu'à 28%, font-ils partie de « l'Occident judéo-chrétien » ? Affirmer qu'une zone géopolitique est superposable à une religion donnée pose l'assimilation du politique et du religieux, alors que l'Europe est globalement sécularisée. Le problème ne reste-t-il pas alors que, ainsi que l'explique Rachid Benzine, le lien entre religion et politique est inhérent à l'islam<sup>20</sup>, y compris chez nombre d'intellectuels ?

Cela signifie donc qu'il devrait y avoir en islam une réflexion théologique permettant d'argumenter l'existence d'un islam non politique. Or, cette réflexion est possible, mais difficile, car le Coran est considéré, à l'inverse de la Bible, comme un texte « incréé », ce qui rend problématique l'idée même d'interprétation, nous rappelle encore Rachid Benzine. Il n'y a donc aucune légitimité à construire des méthodes intellectuelles comparatives des textes ou à tenter d'éclairer leur genèse par des études historiques, qui relativiseraient le texte sacré et introduiraient une marge interprétative qui n'a pas lieu d'être. Des théoriciens comme Mohamed Arkoun ont postulé une raison s'appliquant tant à la science qu'à la religion, mais

<sup>18</sup> Idem, p. 267.

<sup>19</sup> Lise Garion, Azzedine Mansour et El-Mostapha Chadli (dir.), *L'Islam et l'Occident, Biopsies d'un dialogue*, PUL, 2008.

<sup>20</sup> Rachid Benzine, *Les nouveaux penseurs de l'islam*, Albin Michel, 2008.

d'autres musulmans protestent : n'est-ce pas « une perspective moderne et laïque qui contraint les musulmans à priver le Coran de son statut ontologique en tant que révélation sacrée au profit de son potentiel émancipateur en ce monde<sup>21</sup> ? »

Il est intéressant de relever le terme de « statut ontologique ». La tradition d'une relation au texte religieux comme pouvant ou ne pouvant pas faire l'objet d'interprétation, dont nous voyons qu'il est débattu à l'intérieur même des penseurs de l'islam, est parfois considérée par les épistémologues comme favorisant ou bloquant une démarche scientifique générale<sup>22</sup>. Autrement dit, un texte considéré comme la parole de croyants inspirés sur leur Dieu (ce qui est le cas de la Bible hébraïque comme des Évangiles) autorise la mise en perspective historique, alors qu'une parole *incrée* ne le permet pas. L'existence de quatre témoignages (les quatre évangiles) oblige à la comparaison, alors qu'un seul texte dicté directement n'obéit pas à cette nécessité. La mise en place d'une approche historique et critique dans le domaine de l'analyse des textes religieux fondateurs entraîne inévitablement l'exercice de cette raison dans d'autres domaines comme la connaissance du monde ou la vie politique, jusqu'à en venir à contester la religion qui a initialement provoqué cette mentalité, ou a permis son émergence.

Ces questions que nous venons de relever (le lien entre religion et politique, le rapport au texte construisant une mentalité critique) sont des questions vives à l'intérieur de l'islam. Pour l'indien Muhammad Iqbal<sup>23</sup>, il est légitime de poser la question de l'islam comme religion sans forcément la lier à une force politique, et pour cela il faut placer l'islam dans la lumière historique qui l'a vu naître. Pour Mohammed Arkoun ou Amin al-Khûli<sup>24</sup>, il faut au moins situer le Coran dans une histoire littéraire, rappeler son origine orale et s'interroger sur le passage à l'écrit. La question de l'islam apparaît ainsi fondamentalement décalée avec les tendances populistes qui travaillent les sociétés européennes. Il y a dans l'islam actuel, de par les échanges incessants avec leur milieu de vie qui devient de plus en plus divers, des forces dynamiques indéniables. Nous verrons comment ces questions sont portées par les musulmans de France après les attentats.

## 2. Analyse des corpus

Les articles qui constituent le corpus ont été identifiés par les deux mots-clefs « Laïcité France » sur une période de deux mois à partir du lendemain des attentats de 2015 et 2016. Les mots clefs ont été utilisés, avec les bornes chronologiques correspondant au lendemain des attentats et jusque deux mois après (6 janvier-5 mars 2015 inclus, 14 novembre 2015-13 janvier 2016 inclus, 15 juillet 2016-27 septembre 2016 inclus, pour prendre également en compte l'assassinat du prêtre Jacques Hamel dans son église le 26 juillet).

Cette recherche a donné alors une série d'articles, dont en bonne partie d'informations sur les enquêtes, les réactions internationales, les prises de positions politiques. Ces articles n'ont pas fait l'objet d'une lecture systématique. Leur liste a cependant été conservée comme contexte de la réflexion. Mais nous nous intéresserons ici spécifiquement, dans le détail et par une lecture suivie et une analyse de contenu, aux opinions et paroles d'experts spécifiquement consignées comme opinion.

---

<sup>21</sup> Idem, p. 54.

<sup>22</sup> Bertrand Saint-Sernin, *Le rationalisme qui vient*, Gallimard, 2007.

<sup>23</sup> Rachid Benzine, op. cit.

<sup>24</sup> Idem.

## 2.1. Le corpus de janvier

Quel était le contexte en janvier ? L'écrivain quelque peu provocateur Michel Houellebecq venait de sortir un roman, *Soumission*, dans lequel il imaginait une France dirigée par un parti islamique dans la lignée de l'Arabie saoudite. Les commentaires sur le livre ont été rapidement balayés par d'autres débats. Et en premier lieu par celui-ci : l'attentat de Charlie Hebdo et l'attaque de l'hyper casher entraînent-ils un risque pour l'unité du pays ? Comment éviter d'attiser les oppositions, prévenir les actes comme des tags sur des mosquées ? Jean-Luc Mélanchon fut le seul politique à refuser de participer à la marche du 11 janvier, estimant que la manifestation relevait de l'islamophobie. François Hollande affirma que le terrorisme n'avait rien à voir avec l'islam. Nous verrons que la réflexion sur un possible lien entre terrorisme et islam comme religion va se décliner durant des mois et que les positionnements de la gauche sur le sujet seront débattues.

Le deuxième débat concernait la définition de la laïcité, conçue à la manière de Combes. La ministre de l'Éducation nationale parle de renforcer les valeurs de la République au collège et au lycée (intégrant la laïcité à côté des trois termes de la devise), puisque quelques élèves musulmans ont refusé de participer à la minute de silence, estimant que les journalistes ont mérité d'être assassinés. Des parlementaires UMP appellent à une expulsion de l'islam de l'espace public.

Le troisième débat concerne l'islam : est-ce une religion adaptable à notre République ? Pour le vérifier, les Français achètent le Coran, mais aussi, par esprit de résistance, s'abonnent à Charlie hebdo. Est-ce une religion qui ne supporte pas la moquerie ? La France est un pays dans lequel on rit de toutes les religions. Leur réponse peut être, le cas échéant, un procès au tribunal, mais l'islam menace les dessinateurs de mort. Notre tradition anticléricale est ancienne. Est-ce notre société qui est particulière dans son rapport aux religions, puisque la presse anglo-saxonne, qui n'a pas la même tradition, floute les caricatures ? Le ministre de l'intérieur veut favoriser un islam « fidèle aux valeurs de la République ». Il propose une réforme du culte musulman. L'université de Strasbourg, qui aurait pu, il y a quelques années, accueillir des formations d'imams en tant qu'université relevant du régime concordataire, ne l'a pas fait. Les principales formations d'imams sur le sol français se font dans les facultés catholiques, où ils suivent des cours sur la laïcité. Que signifie exactement un « islam de France », ou un « islam en France » ? Faut-il avoir avec l'islam une sorte de concordat ?

Pour ce qui concerne les articles qui nous intéressent, c'est-à-dire les opinions sur la laïcité, la recherche menée avec nos deux termes Laïcité France dans la période de deux mois nous a permis d'identifier 45 textes. Certains traitent de bout en bout du thème, d'autres ne font qu'une allusion à la question. Nous les avons tous conservés, et proposons ci-après leur réorganisation en ensembles argumentatifs dont nous mesurerons les ressemblances et les décalages avec les éléments de contexte que nous venons de citer.

*La laïcité est une valeur essentielle de la France, parce qu'elle est fondamentalement une tolérance offerte à toutes les convictions. C'est toute la République qui a été agressée à travers ses dessinateurs, agressée dans sa devise et ses valeurs « récusée dans son principe de laïcité et dans son engagement à respecter toutes les croyances religieuses ou philosophiques<sup>25</sup> ». C'est la France qui était visée pour ce qu'elle est « un pays de liberté, pluraliste, laïque, récusant le racisme et l'antisémitisme, tolérant à l'égard de toutes les religions, et par là-même intolérable pour tous les fanatismes<sup>26</sup> ». Ainsi, la marche du 11 janvier n'est pas seulement un instant dans une année politique, mais une journée très*

<sup>25</sup> *Libres, debout, ensemble*

<sup>26</sup> *Une marche pour l'histoire*

particulière d'union autour d'une même idée de la France. « Désormais quand on parlera de sécurité, de terrorisme, de laïcité, de liberté de la presse ou de liberté d'expression, on aura toujours en tête ces journées de janvier 2015<sup>27</sup>. » Il faut nous recentrer sur ce qui nous rassemble, c'est-à-dire sur *le* politique. *La* politique, ce sont les stratégies de prise de pouvoir. *Le* politique c'est le peuple et les idées qui le rassemblent comme la liberté de penser, le sens de la laïcité<sup>28</sup>.

*La laïcité protège les musulmans comme elle a protégé les juifs.* L'islam, comme le judaïsme, est une religion minoritaire. Les juifs, ont une intégration parfaite à la société, savent ce qu'ils ont gagné avec la Révolution et la prise de distance de l'État avec le catholicisme. « Le sort des juifs dépend depuis plus de deux siècles du sort des Lumières, des droits de l'homme, des valeurs du libéralisme, dans le sens noble du terme et de la démocratie<sup>29</sup>. » Les musulmans de France doivent, à leur tour, montrer qu'ils partagent les valeurs de l'Occident et d'une société « nourrie de tous les héritages spirituels de l'humanité et laïque en même temps<sup>30</sup> ». Or, un certain islam a des difficultés avec la laïcité, ce qui provoque des réactions de rejet envers toutes les religions et risque de mettre en péril la tolérance incluse dans le concept de laïcité. Aujourd'hui, les juifs ont tendance à repartir en Israël à cause d'une « laïcité plus rigide<sup>31</sup> ».

*La violence islamiste est-elle d'abord un problème social, psychologique ou culturel plus que l'opposition à un pays laïque ?* Il y a des quartiers ghetto et les causes du terrorisme sont peut-être à chercher dans leur misère<sup>32</sup>. A l'inverse, d'autres estiment que le problème est celui des intellectuels qui, culpabilisés par le passé colonial, refusent de voir « les tares morales et les inconduites<sup>33</sup> ». Faut-il plutôt s'interroger sur les caractéristiques psychologiques des terroristes ? Une petite minorité de jeunes délinquants, venus à la religion sous l'emprise d'un gourou, vivent subjectivement une haine de la société, font en Syrie un voyage initiatique et se vivent ainsi en *héros négatifs*. Les études montrent que 30 % des radicalisés ont des troubles psychiques majeurs<sup>34</sup>. Ou alors somme-nous face à une question culturelle ? La plupart d'entre eux sont français, ce qui fait réfléchir sur l'institution scolaire et la transmission des valeurs par ce biais. Les immigrés n'ont transmis à leurs enfants que des bribes de culture, les enseignants ne sont pas formés, les partis de gauche n'ont pas les outils de compréhension<sup>35</sup>. Les jeunes terroristes ne pratiquent pas dans l'islam de leur parents. La population musulmane a une profonde diversité interne<sup>36</sup>.

*Quelles solutions peuvent être envisagées face au terrorisme islamiste ?* En premier lieu, un débat se noue autour de l'école : il faut que l'école de la République soit un lieu où l'on apprenne la laïcité par l'expérience de sa réalité quotidienne. L'école laïque est « une école qui tient le religieux à distance. » pour permettre les apprentissages en dehors des passions et de l'affectivité<sup>37</sup>. Il faut la concevoir comme un lieu de résistance « Faisons de nos écoles, lieu de la transmission de la tolérance, de la laïcité, du respect de l'égalité entre les sexes et de celui du droit des femmes, le bras armé de la reconquête républicaine de nos

---

<sup>27</sup> *Le 11 janvier marquera l'histoire*

<sup>28</sup> *La politique divise, le politique rassemble*

<sup>29</sup> *Un communautarisme radicalisé*

<sup>30</sup> *Résister collectivement à la haine*

<sup>31</sup> *Protéger la démocratie*

<sup>32</sup> *Notre société a produit ce qu'elle rejette*

<sup>33</sup> *Les tares morales d'une minorité désocialisée*

<sup>34</sup> *En regroupant les radicaux, on les renforce*

<sup>35</sup> *Radicalisation, crise de la transmission culturelle*

<sup>36</sup> *La peur d'une communauté qui n'existe pas*

<sup>37</sup> *Les religions n'ont pas leur place dans les établissements scolaires*

territoires perdus<sup>38</sup> ! » Mais comment interpréter le fait que ceux qui ont commis les attentats sont des Français qui, précisément, sont allés à l'école de la République ? Peut-être l'école doit-elle aussi reconnaître qu'elle ne tient pas assez compte de « la vie émotionnelle des individus » de leur demande de dignité qu'il faut savoir lire « derrière les masques idéologiques et religieux<sup>39</sup> ». En deuxième lieu, les opinions divergent sur le rôle de l'État dans l'organisation de l'islam. Pour certains, il faudrait favoriser la structuration de l'islam en France, pour éviter qu'il ne subisse des influences étrangères. Les imams devraient être formés en France, une taxe sur les abattoirs et boucheries halal pourrait financer les mosquées, le CFCM doit être réformé<sup>40</sup>. Mais, objectent d'autres, cette manière de voir n'est-elle pas en opposition avec notre laïcité, qui respecte l'organisation interne des religions ? En effet, la loi de 1905 affirme autant la liberté de l'État que celle des religions à s'organiser comme elles le souhaitent. La tentation du politique de s'emparer de la question en cherchant à avoir un interlocuteur parlant au nom de cette religion en France est une erreur. C'est aux musulmans de s'organiser<sup>41</sup>. En troisième lieu, on débat des responsabilités de la France en matière de politique étrangère. Il faut réfléchir à notre positionnement international, notamment respecter notre engagement historique envers les chrétiens d'Orient. La France « est-elle gênée de défendre des chrétiens auxquels la relie tant de liens divers, et dont, quoi qu'elle en dise, sa culture est imprégnée ? » Va-t-on les abandonner « au nom d'une laïcité aveugle<sup>42</sup> » ? Comment nous situons-nous par rapport aux USA, qui ont accumulé les erreurs au Proche et Moyen Orient et ouvert un boulevard au terrorisme en tant que lutte de l'islam contre l'Occident ? En France, il nous est particulièrement difficile de raisonner cette question, car notre vision de la laïcité nous empêche d'accéder à la compréhension des logiques religieuses<sup>43</sup>. Enfin, avec l'approche d'une période électorale, des opinions alertent sur l'instrumentalisation de ces attentats par l'extrême droite. Pour Marine Le Pen, la laïcité est « une arme politiquement correcte contre les musulmans et les immigrés<sup>44</sup>. » (*Les mots biaisés de Marine Le Pen*). Elle comprend la République comme une laïcité excluant l'islam, exaltant la priorité nationale, affirmant la nation au nom de la constance identitaire de la République<sup>45</sup>.

*L'islam a un travail à faire, que nul ne peut faire à sa place, pour vivre paisiblement dans un pays laïque.* Le premier problème des musulmans, c'est qu'ils n'ont pas de représentants officiels avec lesquels il serait possible de discuter ou qui pourraient proposer une ligne spirituelle à leurs croyants, ce qui peut effectivement favoriser des dérives religieuses. Nous ne devons pas nier cette particularité de l'islam par rapport à d'autres religions. C'est pourquoi, face au terrorisme, les musulmans disent eux-mêmes : oui, l'islam c'est aussi cela<sup>46</sup>. Le deuxième problème est la particularité de l'intégrisme musulman. Toutes les religions ont un intégrisme, mais seul l'islam va jusqu'au terrorisme. L'intégrisme est bien la maladie de l'islam et la revendication des terroristes est bien religieuse. Or, la laïcité est une réponse pour aider les musulmans à dépasser l'intégrisme, car « le régime laïque installe une dualité qui traverse la vie de chacun et rend concrète une respiration redoutée par l'intégrisme<sup>47</sup> ». Le troisième problème est que la séparation des logiques politique et

<sup>38</sup> *Les intégristes gagnent du terrain en France*

<sup>39</sup> *Savoir lire, compter, aimer*

<sup>40</sup> *La République doit agir pour constituer un islam de France*

<sup>41</sup> *Il n'appartient pas à l'État d'organiser le culte musulman*

<sup>42</sup> *Défendre les chrétiens d'Orient*

<sup>43</sup> *Le pouvoir cède face au terrorisme*

<sup>44</sup> *Les mots biaisés de Marine Le Pen*

<sup>45</sup> *OPA sur la République*

<sup>46</sup> *Au cœur de nos contradictions*

<sup>47</sup> *Contre l'intégrisme, choisissons la respiration laïque*

religieuse n'est pas habituelle dans les pays musulmans : « La laïcité c'est la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, et la volonté que la religion reste dans la seconde. » L'islam doit respecter cette situation<sup>48</sup>. Le quatrième problème que l'islam doit résoudre, problème central interne à l'islam, est l'opposition entre chiïtes et sunnites, ferment des oppositions au Moyen-Orient qui vient s'exporter sur notre sol<sup>49</sup>. Le cinquième problème est celui des versets guerriers dans le Coran et de l'interprétation du texte. Les ex-musulmans de France estiment que, pour « délivrer l'islam de la déformation congénitale du djihadisme », il faut mettre en place une analyse critique du texte, notamment des versets de Médine<sup>50</sup>. Plus largement (et c'est le sixième problème), un effort théologique important doit enfin être fait. La théologie musulmane doit s'appropriier, pour se refonder, les domaines suivants « la laïcité, l'égalité foncière entre les êtres, la liberté d'expression, la garantie de pouvoir abjurer sa croyance, la désacralisation de la violence ». Tant que ce ne sera pas fait, on ne pourra pas continuer d'affirmer que l'islam est une religion de paix<sup>51</sup>. Enfin, septième problème, l'islam de France est majoritairement folklorique (porter un foulard, manger hallal). Il y a donc un problème central de culture religieuse des musulmans eux-mêmes. Or, c'est une construction intellectuelle qui nécessitera du temps<sup>52</sup>.

*La gauche doit réfléchir son concept de laïcité à la lumière de l'islam.* Les militants de gauche refusent, au nom du respect des cultures, que la laïcité se confronte « aux discours compassionnels et culpabilisants ». Ils réfléchissent la situation en termes de lutte des classes. Or, les musulmans ne sont pas le nouveau visage du prolétariat. Leur lutte pour affirmer une identité à travers des libertés individuelles ne doit pas empêcher de se poser la question de l'intérêt général. Sans quoi il manque à notre vie politique sa colonne vertébrale<sup>53</sup>. La gauche est bloquée dans des remords post-coloniaux qui ont fait long feu. Il faut savoir poser la question de la responsabilité des pays du Sud, oser dire que l'islam a une relation particulière au politique, que l'apologie au meurtre ne peut répondre à la dérision. La clarification des idées est nécessaire<sup>54</sup>.

Comment situer ces réflexions par rapport au contexte précédemment évoqué ? Nous retrouvons la question du positionnement des partis politiques français face à l'islam. Lorsque Jean-Luc Mélançon refuse de participer à la marche du 11 janvier, il peut se retrouver visé par les articles évoquant les difficultés que la gauche éprouve à réfléchir les dimensions sociales et politiques des religions et sa tendance à interpréter l'islam en termes de lutte des classes. François Hollande est désapprouvé par les musulmans eux-mêmes, qui affirment que l'islam doit résoudre un certain nombre de problèmes en interne, dont notamment le rapport au politique. Par contre, la question des signes religieux dans l'espace public, qui préoccupe les politiques, n'est pas une préoccupation dans les articles d'opinion sur la laïcité. Nous verrons que cette question est imposée progressivement par les politiques, et que cela provoque un déluge de réactions. On ne trouve que ponctuellement, et à la marge des articles, l'idée que les religions doivent rester du domaine de l'intime. La question de notre tradition anticléricale et la position de nos athées militants considérant que la modernité coïncide nécessairement avec l'absence totale de religion (donc plaidant pour un athéisme d'État) est traitée dans les articles classés dans le contexte comme dans les opinions relevées. Mais la question d'une certaine différence entre les religions concernant les relations avec les pouvoirs

---

<sup>48</sup> *L'islam doit s'imprégner de la réalité de la société*

<sup>49</sup> *Le rôle historique des musulmans de France*

<sup>50</sup> *Le Coran est un texte à repenser*

<sup>51</sup> *Refonder la pensée théologique de l'islam*

<sup>52</sup> *Il faut adapter l'islam à la mentalité française*

<sup>53</sup> *Prolonger l'esprit du 11 janvier*

<sup>54</sup> *Des tabous sont enfin tombés*

politiques reste en creux, n'est pas traitée en tant que telle. Enfin, la question du type de relations qu'il est souhaitable d'avoir avec l'islam en est à son début et nous verrons que la réflexion se poursuivra : l'islam réclame-t-il un régime de type concordat (avec une certaine surveillance de l'État) ou de type loi de 1905 (organisation indépendante de l'État) ?

Comment situer maintenant ces réflexions par rapport aux positions sur le régime de laïcité en France telles qu'évoquées dans notre chapitre 1.1 ? Nous retrouvons, bien entendu, le débat sur les relations entre les religions et l'État. Et d'abord la tension avec ceux pour qui toutes les religions sont des archaïsmes désolants et dont l'humanité arrivera un jour à se débarrasser, pour qui il existe une *pensée religieuse* (sans distinction) qui cherche à nouveau à étouffer le pouvoir politique. Selon cette analyse, c'est une nouvelle crise laïque qui se joue, avec une religion nouvellement arrivée sur notre sol qui est à mettre au pas, comme les précédentes. Sa particularité est sa dimension internationale inédite, puisqu'elle est manipulée par des pays étrangers. Il faut lutter contre l'oppression islamiste, ce qui est dans la nature de la laïcité, qui est combat<sup>55</sup>. Dans le même registre, on note la proposition (intéressante parce que très caractéristique) de mettre, en face du messianisme religieux, un « messianisme républicain ». Et pour cela « il faut commencer par cesser de renoncer à la laïcité », la vraie laïcité, et par exemple refuser aux mères d'accompagner les sorties scolaires en portant un foulard<sup>56</sup>, même s'il ne faut pas en faire un combat contre les musulmans en général<sup>57</sup>. Certains, oubliant ou méconnaissant la loi de 1905 qui gardait tant les fêtes chômées que les signes religieux préexistants dans l'espace public comme les croix au carrefour ou les signes religieux dans les cimetières, estiment que nous ne sommes pas réellement laïcs puisque les marques religieuses chrétiennes sont encore trop fortes chez nous<sup>58</sup>. Mais nous avons vu que cette manière de voir inquiétait les juifs, qui se sentent menacés par une laïcité qui se rigidifie<sup>59</sup>. D'autres identifient les deux lignes que nous avons relevées d'une application précise de la loi de 1905 ou d'une application restrictive. « La laïcité a toujours été un enjeu entre une conception disciplinaire et une conception ouverte<sup>60</sup> ». Et c'est au nom de la première conception que l'on pourra critiquer les mesures de la ministre de l'Éducation nationale, qui veut répondre aux attentats par la laïcité à l'école. En effet, « plusieurs propositions comportent le risque d'entraîner la laïcité vers une religion civique, à laquelle élèves et parents devraient faire allégeance ». On risque d'arriver à une « religion laïque », donc de tomber dans le piège décrit par l'Observatoire de la laïcité, c'est-à-dire que la laïcité devienne une idéologie et non un principe législatif régulateur<sup>61</sup>.

La question du problème spécifique de l'islam est posée. Si les musulmans ont du mal à comprendre la laïcité, n'est-ce pas parce, comme nous l'indique Nabil Mouline et comme le répètent les réflexions émanant des intellectuels musulmans<sup>62</sup>, l'islam n'a pas construit de distinction entre le politique et le religieux. En conséquence, les dessinateurs de presse et les artistes peuvent être des cibles pour les extrémistes religieux dans de nombreux pays musulmans. D'autres religions peuvent attaquer des artistes au tribunal, mais seul l'islamisme tue ou menace de mort. Dans une démocratie, on ne règle pas ses différends au pistolet mitrailleur. C'est pourquoi « pour l'artiste, la laïcité est le meilleur bouclier<sup>63</sup>. » La société

---

<sup>55</sup> *Laïcité rime avec conformisme et autocensure*

<sup>56</sup> *Un messianisme républicain*

<sup>57</sup> *Il faut combattre l'islamophobie*

<sup>58</sup> *Notre société a produit ce qu'elle rejette*

<sup>59</sup> *Protéger la démocratie*

<sup>60</sup> *Apartheid, catéchisme républicain*

<sup>61</sup> *Adapter des politiques incantatoires*

<sup>62</sup> *Refonder la pensée théologique de l'islam*

<sup>63</sup> *La laïcité, voile protecteur*

civile manifestée dans les opinions pose ainsi la question sous l'angle de la démocratie. La gestion des différences et des oppositions sont le cœur de la démocratie, « nos mœurs politiques sont fondées sur le conflit ». C'est dans ce cadre qu'il faut situer la loi sur la laïcité. Mais face à cette certitude, nous devons affronter le fait que « la séparation du religieux et du politique, fondement de la république laïque, est difficile à comprendre pour beaucoup de musulmans, qui considèrent la laïcité comme une idéologie anti-religieuse<sup>64</sup> ». Nous vivons un instant important dans l'histoire de notre nation. Aujourd'hui, les musulmans viennent nous interroger sur l'altérité religieuse<sup>65</sup>, à travers la revendication d'une visibilité qui est devenue inhabituelle. Selon les enquêtes, les Français ont une vision positive des musulmans, mais ne supportent pas l'affichage religieux<sup>66</sup>. Nous pouvons lire nos hésitations face à l'islam dans le choix des termes que nous employons pour parler de l'acceptation de leur différence : leur proposons-nous l'*assimilation*, (terme des formulaires de naturalisation en 1930), l'*insertion* ou l'*intégration*<sup>67</sup> ? Pourtant, en France, on a su passer des compromis avec le judaïsme, on peut en passer avec l'islam, même si le problème de l'islam est celui de sa dispersion fondamentale et de son absence de clergé<sup>68</sup>. Il faut être conscient que ce qui se joue chez nous, sur notre terre, qui est aussi l'écho des guerres à l'intérieur de l'islam, est une véritable responsabilité. Les théologiens musulmans ne peuvent, dans les pays où l'islam est religion d'État, disposer de la marge de manœuvre qu'ils ont en Occident<sup>69</sup>. Les démocraties sont pour eux une chance qu'ils devraient pouvoir saisir.

## 2.2. Le corpus de novembre

Les attentats de novembre vont avoir une résonance tout-à-fait différente. D'abord à cause de leur ampleur et du nombre de morts, ensuite du fait qu'ils font prendre conscience à la population qu'une attaque djihadiste n'est pas réservée aux journalistes ou aux juifs, mais peuvent concerner tout un chacun de manière aveugle, enfin parce que la dimension anticléricale traditionnelle des dessinateurs de presse français n'est plus en cause, ce qui ne permet plus aux croyants musulmans la même distance.

C'est alors ce qui amène la première interrogation : Pourquoi la France ? La multiplication des attentats met d'un coup les Français devant l'horreur mais, nous dit un article, les mots de l'année sont aussi *résistance* et *debout*. Un journaliste explique, à travers des exemples étrangers, comment dépasser le traumatisme d'attentats. Les Français, toujours paradoxaux, pensent qu'ils sont un pays inégalitaire, mais achètent des drapeaux et veulent continuer à rire de tout.

Bien entendu, les attentats relancent la question de la place de la dimension religieuse dans le passage à l'acte des terroristes, et en conséquence de l'adaptabilité de l'islam à une démocratie occidentale et une société sécularisée. Le président de l'UDI affirme que les musulmans sont les premières victimes de ces attentats, mais Nicolas Sarkozy défend les racines chrétiennes de la France dans ses vœux, signifiant une différence dans les relations des religions au domaine politique. Plus violemment, comme on pouvait s'y attendre, le Front national se déchaîne contre l'islam. Les musulmans, de leur côté, ne sont plus dans la même situation de blessure qu'avec les caricatures, ils appellent à prier dans les mosquées pour les victimes. Le débat autour de la place de l'islam en France se structure : un musulman peut-il vivre sa religion en France et dans quelles conditions ? Un journaliste propose un reportage

---

<sup>64</sup> *Un cri de la conscience*

<sup>65</sup> *Questions sur la laïcité*

<sup>66</sup> *L'islamophobe est-il un raciste comme les autres ?*

<sup>67</sup> *L'assimilationnisme est une constante de l'histoire de France*

<sup>68</sup> *Le religieux est devenu incongru*

<sup>69</sup> *Le rôle historique des musulmans de France*



sur les jeunes Français musulmans qui vont travailler dans les pays du Golfe pour pratiquer la religion comme ils le veulent. Leur exil est sans doute caractéristique d'une première position : le milieu culturel leur est nécessaire, ils veulent vivre dans un pays où l'islam est religion d'État, source de la législation et gardienne des mœurs. Une deuxième position est représentée par la proposition, faite par le président du CFCM, de créer des certifications pour les imams. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'une adaptation de l'islam à la réalité française. Enfin, la question de l'extension des revendications de l'islam envers toute la société est traitée par un article sur les manières de détecter la radicalisation au travail.

La question de la limitation des libertés engendrée par l'État d'urgence se pose pour la gauche, qui craint une inflation sécuritaire. C'est dans ce contexte de tension que le président de la République lance un débat sur la déchéance de nationalité pour les terroristes. Une proposition jugée peu convaincante pour des raisons différentes. D'abord, selon les conventions internationales, il n'est pas possible de faire des apatrides. Faut-il alors ne déchoir que les bi-nationaux ? Mais pour d'autres, la question est stupide car les terroristes cherchent le martyr et, s'ils sont toujours vivants, ils seront de toutes manières en prison en France.

Dans les classes, des professeurs travaillent le vivre ensemble et organisent des débats sur la laïcité. Mais sa définition continue à préoccuper. Un documentaire télévisuel présente les arguments avancés lors du vote de la loi de 1905. La question d'un raidissement laïc menaçant la liberté religieuse est relancée à travers la polémique sur les crèches de Noël dans les mairies.

Notre corpus allant jusqu'à la mi-janvier, les journaux font mémoire des attentats de Charlie et de l'hyper casher. Charlie Hebdo, qui est riche des dons et abonnements recueillis depuis en an en soutien à ce qu'il représente comme liberté de parole, et fait sa Une un an après avec un Dieu assassin.

Pour ce qui concerne les articles qui nous intéressent, c'est-à-dire les débats autour de la laïcité, il n'y a, cette fois, qu'une vingtaine recueillis avec les mêmes termes (laïcité France), dont une partie concerne l'anniversaire de la tuerie de Charlie. Le débat s'articule en partie seulement selon les mêmes axes que lors des attentats de janvier.

Ce qui reste globalement identique est l'affirmation qu'une certaine image de la France est visée. Mais cette fois, ce n'est plus la liberté de ses caricaturistes, mais sa manière de vivre, son hédonisme, l'art de vivre et la joie de vivre, qui sont mis en avant, caractéristiques qui sont souvent rattachées à son détachement du religieux. Pour un auteur britannique, Paris a été attaqué en tant que « capitale de la laïcité<sup>70</sup> ». Des personnalités du Maghreb, d'Asie ou d'Afrique affirment que « Les terroristes ont voulu assassiner la mixité et la diversité heureuse. Mais aussi l'acceptation de l'autre, les identités complexes, la France universelle, une terre d'accueil et de mélange. » Cette cohabitation d'individus divers est organisée par le choix des relations entre religions et État. « Nous vaincrons en clamant [...] notre attachement à la laïcité<sup>71</sup>. » Les attentats visent ces états de fait, mais peuvent-ils provoquer une crise de l'universalisme français ? Certes, les terroristes sont des déséquilibrés qui ont un projet suicidaire. Mais ils sont un élément de fragmentation dans une société qui doute et pour qui le mot laïcité « est devenu élastique », signifiant parfois la reconnaissance de toutes les formes de revendication religieuse. Or, l'attention aux droits de l'individu ne doit pas faire oublier la nécessité d'une réflexion sur le bien commun<sup>72</sup>. A l'inverse de cette reconnaissance de chaque particularité, lorsque les Français s'interrogent sur la laïcité, ils la veulent parfois aussi dure qu'un refus des religions. Or, « la laïcité ne signifie pas que, dans les formes de vie en société ,

---

<sup>70</sup> *Tous parisiens*

<sup>71</sup> *Nous sommes au premier rang pour protéger la République*

<sup>72</sup> *Communion de la société et fractures sociales*

il y ait la nécessité de ne pas apparaître avec les caractéristiques propres à chaque individu<sup>73</sup>. »

Un autre point reste stable par rapport aux articles de la période précédente : la recherche de solution, même si les solutions proposées ne sont pas toujours les mêmes. Nous retrouvons l'idée que le travail de prévention sur le terrain est essentiel, puisque les terroristes sont français et vivent dans des quartiers où les réseaux familiaux et religieux remplacent les services de l'État<sup>74</sup>. Mais il y a aussi une naïveté à battre sa coulpe sur les banlieues sans voir le contexte plus large. Le djihad en France n'est plus un acte isolé, il est organisé en réseau. Les émeutes de 2005 manifestent l'irruption d'une génération investie par les Frères musulmans<sup>75</sup>. Le rôle de l'école est bien évidemment à nouveau rappelé : les enfants de migrants s'en sortent bien en général, mais il faudrait reconnaître les bienfaits du bilinguisme et assumer la diversité religieuse<sup>76</sup>. On peut aussi incriminer l'image de l'islam dans les manuels scolaires car, associé à 11 septembre et terrorisme, il n'aide pas les jeunes musulmans à se construire de manière positive. Notamment, la dimension historique et de civilisation est absente<sup>77</sup>. Enfin, et c'est une nouvelle interrogation, on parle de mettre en place des centres de déradicalisation, ce qui impliquerait de prendre en considération le fait religieux lui-même, ce qui a été bloqué jusque là par une certaine vision de la laïcité. « La France a cru pouvoir endiguer le phénomène par des mesures sécuritaires plutôt que par la prévention, notamment l'éducation. Cela s'explique en partie parce que cette question touche au fait religieux, délicat à aborder en raison du principe de laïcité. » Or, la déradicalisation implique aussi un suivi spirituel<sup>78</sup>.

Ces points de ressemblances peuvent être complétés par l'énoncé des différences. Tout d'abord parce que les attentats eux-mêmes ont une autre dimension. Les commentateurs soulignent cela oblige à des déplacements profonds de la réflexion. Aujourd'hui, ce qui domine c'est une pensée pétrifiée. Car ce n'est plus un groupe spécifique qui est visé, mais n'importe qui et tout le monde<sup>79</sup>. Les attentats de janvier visaient une certaine culture de la satire politique, qui fait partie de l'image de la France à l'étranger. « On y évoque son histoire anticléricale, sa laïcité, son audace et son humour ». Mais, dans le même temps, la presse mondiale souligne « son manque de liberté religieuse, l'antisémitisme qui menace quotidiennement la sécurité physique des juifs, les discriminations subies par de nombreux groupes. » C'est pourquoi le 13 novembre, dit cette presse, n'est pas analogue aux attentats à *Charlie Hebdo*<sup>80</sup>.

La dimension de politique internationale prend de l'ampleur et fait l'objet de nombre d'analyses. Les commentateurs soulignent le rôle du Qatar et de l'Arabie saoudite dans la propagation d'un islam politique et guerrier, s'opposant frontalement à la modernité. Selon Sophie Bessis, l'Arabie saoudite notamment empêche le développement de la laïcité dans le monde arabe, elle constitue « un obstacle massif. » Les dirigeants de ces pays considèrent « que toute entreprise de sécularisation relève de l'athéisme » et ils envoient des prédicateurs dans tout le monde arabe et en Europe<sup>81</sup>. Et la France est aussi attaquée parce qu'elle est présente sur le théâtre d'opérations militaires luttant contre l'islamisme radical. Les djihadistes essuient des défaites sur le terrain, mais veulent continuer à lutter contre un Occident qui « est

---

<sup>73</sup> *Le risque est celui de la naissance d'un désir d'autoritarisme*

<sup>74</sup> *Pas de double peine pour les Français d'origine arabe !*

<sup>75</sup> *Le logiciel du djihadisme a changé*

<sup>76</sup> *Il faut défendre la capacité de l'école à intégrer*

<sup>77</sup> *L'islam stigmatisé dans les manuels scolaires*

<sup>78</sup> *Un marché opaque de la déradicalisation est en train d'apparaître en France*

<sup>79</sup> *La semaine qui a changé la France*

<sup>80</sup> *L'esprit de Charlie a battu celui de Marine Le Pen*

<sup>81</sup> *La France n'a aucune intention de revoir ses relations avec l'Arabie saoudite et le Qatar*

responsable de la décadence morale de l'islam », contre la démocratie qui est « un régime idolâtre »<sup>82</sup>. Pour Hafid Bouazza, le problème serait que « l'Europe aurait perdu sa colonne vertébrale, qu'elle serait incapable de défendre ses valeurs et la laïcité<sup>83</sup>. »

Nous voyons également monter dans ces opinions une mise en cause des politiques par les commentateurs. Comment poser calmement une réflexion sur nos choix de société et nos choix en matière de politique internationale dans un contexte où les politiques s'emparent du problème de la laïcité pour des considérations électoralistes ? « Que devient la laïcité quand, brandie contre le fondamentalisme islamique, elle vise, en réalité, à jeter le soupçon sur l'ensemble de la communauté musulmane de France<sup>84</sup> ? » Le FN n'est pas le seul parti concerné, car quels sont les politiques dont la grille de lecture permet de comprendre ce qui se passe ? Il faut aussi interroger la pensée traditionnelle de la gauche, puisque c'est elle qui est au pouvoir. Les « bons apôtres » d'une « vision théologico-tiers-mondiste » qui veut défendre les « damnés de la terre » véhiculent « cet abominable laïcisme en lequel Emmanuel Todd voyait déjà, dès le printemps 2015, un ennemi cent fois plus redoutable que l'islamisme radical<sup>85</sup> ». Notamment parce que la gauche a imaginé que la religion disparaissait. Or, la religion est partout, « elle s'évade des lieux de culte où la laïcité aimerait la confiner ». Le livre de Birnbaum nous invite à analyser la question autrement, en nous montrant notamment la persistance d'une dimension religieuse des faits politiques<sup>86</sup>.

La commémoration des attentats de janvier est l'occasion d'un hommage rendu aux journalistes de *Charlie Hebdo* par un panel de dessinateurs qui se demandent si leur métier a changé<sup>87</sup>. Mais aussi l'occasion d'un retour sur la signification de la présence de certains leaders étrangers dans la manifestation : « Tout en saluant la communion laïque du 11 janvier, l'écrivain républicain Régis Debray pointa l'apparition d'un *maccarthysme démocratique* déployé contre ceux qui refusaient l'injonction gouvernementale de *manifester contre la barbarie* derrière Sergeï Lavrov, Viktor Orban ou tel autre *champion des droits de l'homme*<sup>88</sup>

### 2.3. Le corpus de juillet

Trois thèmes dominent dans la presse après les attentats de juillet : la gestion de l'islam en France, la polémique sur le burkini et la place des questions identitaires dans les élections. Concernant le premier point, des colloques ont lieu sur le fait religieux musulman, Manuel Valls propose un pacte avec l'islam de France, on débat de la question du fonctionnement des mosquées et le ministère de l'intérieur annonce qu'une vingtaine d'entre elles ont été fermées depuis 6 mois, Jean-Pierre Chevènement est désigné pour diriger une fondation pour l'islam, enfin les entreprises se disent confrontées à plus de revendications religieuses venues des salariés musulmans. Quant à la question du burkini, le journal en suit bien entendu les péripéties : les arrêtés des maires, la rectification du Conseil d'État, les réactions internationales (plusieurs articles). Enfin, pour ce qui est de la question identitaire, les articles estiment que Nicolas Sarkozy veut saturer le terrain médiatique avec les questions de sécurité et que ce sera une préoccupation essentielle des élections présidentielles aux USA et en France.

Concernant les articles d'opinion qui nous intéressent, il y en a 32. Ils reprendront bien entendu de manière critique les thématiques du moment, notamment la question de la

---

<sup>82</sup> *Pourquoi Paris ?*

<sup>83</sup> *Hafid Bouazza enflamme le débat*

<sup>84</sup> *Le FN, cette imposture*

<sup>85</sup> *Des élites coupées des réalités françaises*

<sup>86</sup> *Et Dieu dans tout cela ?*

<sup>87</sup> *Dessiner après le 7 janvier*

<sup>88</sup> *Les fractures intellectuelles de l'après-Charlie*

responsabilité de l'État dans l'organisation de l'islam en France ou le débat sur le burkini, qui fait rage dans les colonnes. C'est sans doute sur la question de l'identité que les commentaires présentent les lignes de réflexion les plus complètes. Notamment avec des opinions sur la place de la laïcité dans l'identité française, mais aussi des interrogations sur la différence des religions dans leur rapport à la laïcité : sommes-nous héritiers d'une histoire dans laquelle la religion dominante n'a pas été l'islam, et dont, à cause de cela, la relation au politique était différente ? Enfin, notre réflexion ne risque-t-elle pas d'être otage de préoccupations électoralistes manipulatrices surfant sur des émotions ?

La question du burkini est certainement caractéristique de cette dernière interrogation, elle est révélatrice des tensions que les réflexions sur l'identité notamment permettront d'éclairer. Au-delà de l'exploitation politicienne d'un fait divers, les opinions pour ou contre l'interdiction vont chercher ce que nous pourrions nommer le meilleur argument, notamment en posant la question : le burkini est-il une atteinte à la laïcité ? Certes, on peut considérer que les femmes concernées revendiquent de pouvoir pratiquer librement leur religion, mais elles veulent peut-être surtout manifester leur hostilité à la société dans laquelle elles vivent. C'est une volonté de provocation<sup>89</sup>. Nous devons nous différencier d'une laïcité à l'anglo-saxonne favorisant l'expression de toutes les religions et affirmer une conception française renvoyant la religion au domaine privé. « Son enjeu est la conception de la laïcité que l'on souhaite mettre en œuvre dans notre pays. » Car dans ce cas la religion bafoue le principe de dignité des femmes<sup>90</sup>. L'opposition au burkini est un combat politique et donc il ne faut pas « se lier les mains dans la guerre qui nous oppose à un ravageur retour du refoulé obscurantiste<sup>91</sup>. ». . Ce qui signifie interdire. Le Conseil d'État s'est référé à « une conception étroite de l'ordre public ». La laïcité n'est pas chez nous « une tradition imaginaire<sup>92</sup>. »

Pour ceux qui soutiennent l'arrêt du conseil d'État, il faut d'abord cesser de réagir affectivement aux faits divers. La situation est caractéristique des crispations autour de l'islam et des crispations des musulmans<sup>93</sup>. Tout simplement, « le Conseil d'État a rappelé le sens de la laïcité française ». Pour la loi de 1905, l'État est maître chez lui et les religions le sont chez elles. La religion n'est pas une affaire privée. Seul l'État est neutre. Or, le problème est l'absence de connaissance tant de la laïcité que des religions. Le mot *laïcité* est devenu pour certains « une philosophie positive assez pauvre [...] supérieure bien sûr aux religions et spiritualités particulières, habitées par toutes sortes de passions déraisonnables. » Le plus grave « est que la laïcité la plus militante s'est érigée en interprète et juge des valeurs et des options des croyants en, mettant en avant ses propres valeurs comme seules valables, seules universelles et seules *dignes*<sup>94</sup> ». On ne peut interdire une vêtue en invoquant la laïcité et on ne l'a jamais fait. La loi sur la burqa concernait la dissimulation du visage. Or, l'arrêté du maire de Cannes « cible des vêtements qui ne respectent pas la laïcité. Mais c'est là déformer ce principe, qui ne concerne directement que les autorités publiques, auxquelles il impose une neutralité religieuse<sup>95</sup> ». Nous assistons ainsi à une instrumentalisation de la laïcité, à laquelle nous ne devons pas nous laisser entraîner. Depuis 2003 et les affaires de foulard, « on invoque la laïcité comme une hygiène identitaire, ce qu'elle n'est pas<sup>96</sup> ». Le laïcisme « décrète le mono-culturalisme français », « décrète la soumission de tous les citoyens au code laïque ». Elle

---

<sup>89</sup> *Pourquoi le burkini est inacceptable*

<sup>90</sup> *Le burkini bafoue le droit des femmes*

<sup>91</sup> *Burkini : combattre prosélytisme et le sexisme*

<sup>92</sup> *L'ordonnance sur le burkini ne règle rien*

<sup>93</sup> *Le burkini de la discorde*

<sup>94</sup> *Quand le burkini affôle la laïcité française*

<sup>95</sup> *L'interdiction du burkini, une faute juridique et politique*

<sup>96</sup> *Une franchise de la terreur*

devient répressive. Elle se rapproche de l'extrême droite<sup>97</sup>.

Il est simple de trouver des preuves de la méconnaissance tant de la législation sur les religions et la laïcité en France que concernant les religions. Nos opinions commencent à s'interroger sur les différences entre les religions : faut-il toutes les mettre dans les fondamentalismes contre lesquels une république laïque se doit de lutter depuis l'époque des Lumières ? Par exemple en comparant le salafisme piétiste, qui se caractérise par une discipline ascétique, des pratiques vestimentaires et alimentaires, une dimension écologique, au New Age ou au bouddhisme pratiqué en Occident<sup>98</sup>. C'est le fondamentalisme qui fait la Une des journaux, non les formes traditionnelles des religiosité, ce qui peut poser problème. Dans l'ensemble, le religieux est sommé de disparaître, donc les croyants « se sentent agressés par la société et la culture laïque. », ce qui peut engendrer la réaction de l'islam politique, qui se manifeste par « le rejet total de la mixité avec le monde laïque<sup>99</sup>. » Pour ce qui est de l'Église catholique en tous cas, plus personne ne conteste la loi de 1905. Il n'y a plus de parti démocrate-chrétien, même si son rôle dans la mise en place des systèmes de protection sociale et du projet européen a été déterminant. Le catholicisme est peu concerné par le discours néoconservateur. La position des évêques serait plutôt aujourd'hui qu'un catholicisme minoritaire est aussi purifié, permet de mieux se centrer sur le cœur du message à transmettre. A l'inverse, « l'obsession de l'islam cristallise les débats autour de la laïcité<sup>100</sup> ». Il est nécessaire de distinguer entre les différentes logiques religieuses dans leur rapport à la laïcité et leur rapport au champ politique. En islam, « certains principes s'opposent aux principes d'égalité et de liberté, qui sont des principes essentiels du régime politique français. » Il y a des tensions avec cette religion dans tous les pays d'ailleurs, à cause de cette spécificité, mais il y a une particularité de la France : « On peut dire que le pilier de l'identité française, c'est l'athéisme. » Peut-être est-ce à cause de cette particularité que « on ne sait pas comment s'occuper de la religion en France. Il n'y a pas eu de réflexion sur la place de la religion en tant que système de convictions profond. » C'est pourquoi le gouvernement est en quelque sorte désarmé et « se contente de proclamer des principes, comme la laïcité, sans qu'on sache vraiment ce qu'il y a dedans<sup>101</sup>. »

Comment faire évoluer la situation ? Certes, « Nous ne sommes pas visés au hasard, mais pour ce que nous sommes. » Certes, le problème est particulier pour nous parce que nous avons l'une des communautés musulmanes les plus importantes en Europe et que nous sommes « ce pays où des religions coexistent pacifiquement dans le cadre ancien, tolérant, que nous appelons laïcité. » Certes, le problème du djihadisme doit se résoudre là où il se pose, c'est-à-dire dans les pays où l'affrontement entre sunnites et chiïtes doit devenir une tolérance réciproque<sup>102</sup>. En France, l'islam est souvent évoqué dans les médias pour désigner un ensemble menaçant et d'ailleurs les musulmans appartiennent souvent aux classes populaires, mais pas forcément à cause de cela aux classes dangereuses. Certes, « le rapport à la violence n'a été jusqu'à présent qu'effleuré et donc très peu pensé et débattu par les acteurs du champ islamique français<sup>103</sup> », mais nos sociétés doivent résister aux représentations qui attisent les haines.

Quels sont alors pour ce faire les rôles et les responsabilités respectifs de l'État et des musulmans eux-mêmes ? Nous voyons ressurgir ici les débats autour de la manière de gérer

---

<sup>97</sup> *Le fondamentalisme laïque fragilise la France et les droits de l'homme*

<sup>98</sup> *Toutes les religions sont touchées par un renouveau du fondamentalisme*

<sup>99</sup> *Il n'y a pas de retour du religieux*

<sup>100</sup> *L'influence politique de l'Église catholique est devenue négligeable*

<sup>101</sup> *Un terrain favorable aux intentions meurtrières*

<sup>102</sup> *Résister à la stratégie de la haine*

<sup>103</sup> *Ne recréons pas des classes dangereuses*

les religions en France : par un système concordataire ou dans la logique de la loi de 1905, posant l'indépendance des deux domaines ? Pour certains, il faut organiser l'islam et le premier ministre a raison de relancer l'idée d'une fondation pour les œuvres de l'islam. « Ces institutions mises en place par l'État sont utiles. Elles contribuent à la pleine application de la laïcité, en faisant en sorte que les pouvoirs publics et les responsables du culte musulman disposent d'instances pour échanger et organiser la pratique religieuse<sup>104</sup>. » Mais invoquer la mise en place d'un concordat n'a pas de sens. Un concordat est une convention internationale. En France, celui signé par Bonaparte avec la papauté a mené au salariat des prêtres par l'État, que les mouvements laïcs dénoncent aujourd'hui. Ainsi, « cette proposition singulière, si elle aboutissait, équivaudrait à remettre en cause le cadre laïque établi depuis 1905. » L'État a simplement besoin d'interlocuteurs pour que chaque religion puisse bénéficier de ses droits, mais « l'État laïc ne peut avoir de définition de ce qu'est un imam, un rabbin, un prêtre ou un aumônier de ces diverses confessions, il a donc besoin qu'une autorité définisse pour son compte les qualités culturelles propres à assumer ces fonctions et les lui présente. » Les protestants, qui n'ont pas de clergé hiérarchisé, se sont bien organisés en fédération. L'islam devrait pouvoir faire de même<sup>105</sup>. Ainsi, paradoxalement, « Les mêmes qui parlent de laïcité à longueur d'année la piétinent allègrement dès lors qu'il s'agit de dicter aux musulmans la manière d'organiser leur culte<sup>106</sup>. » Il est normal que l'État cherche des interlocuteurs représentatifs de l'islam, mais « il n'est pas du ressort de l'État laïc de définir quelles doivent être ces structures et encore moins de définir le contenu religieux qu'il leur appartient de transmettre. » Une fondation sous le contrôle de l'État n'est pas acceptable<sup>107</sup>. Soyons donc logiques, « si la laïcité a émancipé l'État de la loi religieuse, elle protège les religions de l'ingérence du politique. » Ainsi, « lorsqu'une autorité politique demande aux musulmans de réformer leur religion, elle commet une entrave au principe de laïcité. » Et imaginer que cela empêchera les radicalisations et une illusion<sup>108</sup>.

La responsabilité centrale, de ce point de vue, est celle des musulmans eux-mêmes. Les religieux doivent prendre en compte le droit français, qui est le droit de leur pays. Ils ont à faire un travail théologique, par exemple introduire la notion de *théologie d'acculturation*, « c'est-à-dire introduire dans l'économie de la théologie et du droit canon musulman la perception d'une société sécularisée marquée par l'histoire d'une laïcité qui reste à dominante culturelle catholique<sup>109</sup> ». Les transformations internes de l'islam sont possibles, notamment parce que nous avons sur notre sol des croyants musulmans capables d'y travailler. « Nourris aux valeurs de la République et de la laïcité, ils ont longtemps, pour la plupart, considéré la religion comme une affaire privée. » C'est aujourd'hui une majorité silencieuse qui ne demande qu'à vivre en paix. Ils peuvent prendre leurs responsabilités<sup>110</sup>. Les élites musulmanes républicaines sont actuellement trop discrètes, invisibles, ne mettent précisément pas en avant leur religion. Elles affirment pourtant adhérer « au principe de laïcité qui rend possible la pratique de notre culte », estiment que Coran doit être interprété, notamment pour ce qui concerne ses passages guerriers. En effet, les lois de Dieu sont d'abord des lois spirituelles. A cet effort doit correspondre d'autres, comme ceux de l'école, qui doit se pencher sur le fait religieux. « Ce que nous attendons des pouvoirs publics, c'est de rendre visibles, sous diverses formes et dans le strict respect du principe de laïcité, les initiatives de celles et

<sup>104</sup> *En finir avec les muftis de la République*

<sup>105</sup> *Tout concordat avec l'islam relève de l'imaginaire*

<sup>106</sup> *L'État n'a pas à réformer l'islam de France*

<sup>107</sup> *Les dangers supposés du financement étranger de l'islam*

<sup>108</sup> *Réformer l'islam et éradiquer la radicalisation*

<sup>109</sup> *Idem*

<sup>110</sup> *Pourquoi il faut entendre les élites musulmanes*

de ceux qui promeuvent un islam de connaissance, à la fois citoyen et spirituel <sup>111</sup>». Et même, le fait que les musulmans vivent dans des sociétés libres et ouvertes est une chance pour l'islam en général, lui ouvre la possibilité de se retrouver, de renouer avec la logique de son immense civilisation. « La voie de salut réside dans une pensée théologique refondée et affranchie des clôtures dogmatiques. Cette entreprise intellectuelle doit être menée à bien dans les sociétés libres et ouvertes, quand bien même elles sont perçues aux yeux du conservatisme religieux comme dépravées et permissives. La laïcité, la liberté de conscience et de pensée, le doute, l'autocritique, l'égalité ontologique en dignité de tous les êtres par-delà le genre, par-delà l'option métaphysique et l'orientation sexuelle et quelle que soit l'appartenance confessionnelle sont des prérequis fondamentaux pour renouer avec l'humanisme<sup>112</sup>».

Ce sont ces efforts concertés qui permettront de mettre à distance les crispations. Il y a, certes, une définition de la laïcité comme principe législatif de régulation des convictions, mais aussi parallèlement une multiplicité de laïcités en fonction de la manière pour chacun ou chaque groupe d'interpréter ce principe<sup>113</sup>. Il reste que la législation est un fait législatif et historique, son principe a une histoire, qu'il faudrait intégrer dans les récits nationaux, aujourd'hui trop souvent mythiques et peu inclusifs<sup>114</sup>. La confusion actuelle entre laïcité et ordre public est « navrante ». Il faudrait créer un observatoire des identités plurielles, analysant comment les identités se construisent entre plusieurs sources<sup>115</sup>. Cela signifie sans doute d'intégrer à notre histoire des éléments comme la lutte des abolitionnistes. Ou prendre en compte le fait que « le différend colonial [...] a modifié le contenu sémantique du mot *laïcité*, vécu comme une agression délibérée contre l'islam ». Cela ne doit pas occulter le fait que la culture musulmane est dominée par une théologie qui n'intègre pas la liberté de conscience et que beaucoup de musulmans voient donc la laïcité comme hostile aux religions. Il y a donc un véritable travail à faire en commun sur l'histoire<sup>116</sup>. Et intégrer aux programmes d'histoire la construction du concept de laïcité ne consiste pas à évacuer l'apport des religions à la démocratie. « La laïcité ne doit pas consister à dire que la religion s'est effacée. La philosophie des Lumières a pensé qu'elle pouvait effacer les ténèbres. Grande illusion. Car la lumière est aussi un feu. Un feu sacré qui peut éclairer la planète <sup>117</sup>. »

L'extension du débat à toute la société civile se manifeste aussi par les réflexions sur la question de l'islam en entreprise. L'intégration paisible de l'islam à la France et à son régime de laïcité implique une attention quotidienne. Si on parle beaucoup des heurts qui peuvent se produire dans les services publics (école, université, hôpitaux), on parle moins des entreprises alors qu'elles se trouvent elles aussi de plus en plus obligées de traiter avec des revendications religieuses venues des musulmans pratiquants. Les demandes d'absence pour fêtes, d'aménagement d'horaire, port de signes visibles ne posent pas beaucoup de problèmes dans la plupart des cas. Mais le refus de travailler avec une femme, de lui obéir, de réaliser certaines tâches, le détournement de lieux en salles de prière ne peut être toléré. La République « a su définir le périmètre de la liberté religieuse comme celui de la laïcité. » Une entreprise doit pouvoir édicter ses propres règles en fonction de son activité. « Ce n'est pas aux musulmans de France de dire quels discours et quelles idéologies relevant de cette religion ont leur place et lesquels ne l'ont pas<sup>118</sup>». Cela signifie éventuellement aussi une clarification de la

---

<sup>111</sup> *Rendre visibles les initiatives qui promeuvent un islam de connaissance*

<sup>112</sup> *Les musulmans doivent trancher*

<sup>113</sup> *La laïcité n'est pas unique*

<sup>114</sup> *L'enseignement de l'histoire*

<sup>115</sup> *Contre les idées reçues sur l'islam*

<sup>116</sup> *Ce qui pose problème, c'est l'histoire*

<sup>117</sup> *Nous vivons dans un paradis*

<sup>118</sup> *Les sociétés doivent pouvoir produire leurs propres règles*

législation dans trois registres : la liberté d'expression de ses convictions dans les entreprises, les restrictions légales à la liberté religieuse, le fondement de ces restrictions. Dans les faits, la laïcité est « utilisée souvent sans discernement. » Selon la loi, il y a des impératifs de sécurité et de santé, la nature de l'activité qui peuvent justifier des restrictions. La Cour de justice de l'UE a également retenu l'argument de « identité nationale de l'État membre concerné<sup>119</sup> »

### **3. Laïcité, religion et identité**

La manière dont nous conceptualisons la laïcité est centrale pour parvenir à une analyse efficace et favoriser la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle nous tenterons d'identifier ici ce que les attentats ont fixé ou éventuellement fait bouger dans les positions que nous pourrions qualifier de traditionnelles. Si nous nous référons à notre première partie, concernant les débats habituels sur le principe de laïcité, nous pouvons identifier des thématiques qui correspondent aux tensions qui ont agité la mise en place de la loi de 1905, puis les débats qui s'organisent spécifiquement autour de l'islam. Et enfin une certaine recomposition de la réflexion autour de la manifestation des religions dans l'espace public.

#### **3.1. Les thèmes récurrents depuis 1905**

La première ligne de tension entre les opinions est certainement une conviction concernant la place de la religion dans la société : sont-elles en train de disparaître totalement, en tant que reste archaïque d'une période révolue, ont-elles vocation à disparaître pour celles qui ne sont pas encore affaiblies ?

La deuxième question qui divise est celle de la laïcité, entre ceux pour qui elle est clairement une représentation du monde s'opposant à des idéologies religieuses et ceux pour qui elle est un principe régulateur exprimé par une législation précise.

Lorsque la réponse à ces deux questions est positive (oui, les religions sont des restes archaïques appelés à disparaître et oui la laïcité est la représentation du monde qui a vocation à remplacer la mentalité religieuse), c'est en général l'idée de progrès qui les lie. Dans ce cas, il est légitime de mener le combat contre toutes les religions au nom de leur caractéristiques commune (l'archaïsme), sans distinction entre elles, sinon que l'une a déjà été mise au pas (le christianisme) alors que l'autre, émanant de populations plus fraîchement établies en France, n'a pas encore intégré la mentalité laïque inévitable d'une société moderne. Et dans cette perspective, la laïcité française est comprise comme l'exigence de disparition des religions de l'espace public et du débat public, elle constituerait l'une des valeurs universelles dont notre pays peut être fier. La référence à la période des Lumières est souvent avancée comme l'instant historique d'une revendication de la libération des maîtres à penser en tous genres, du droit à l'absence de religion, de la possibilité d'une éthique non religieuse. Et même si les opposants au mariage pour tous n'ont pas le même rapport à la violence que les terroristes islamistes, ils participent de la même inadaptation à la modernité. Il est alors cohérent d'appuyer des propositions visant à restreindre l'expression de toutes les religions, toutes les manifestations religieuses, qu'elles se traduisent par une particularité vestimentaire ou par l'expression d'une opinion sur la société. La question de l'islam n'en est pas une, la seule question est celle de la pauvreté dans les banlieues, ou de la prise en charge psychologique insuffisante des jeunes fragiles, ou d'une politique étrangère qui dresse des populations de pays musulmans contre les pays occidentaux. Nous pouvons situer ces positions comme reproduisant la position de Combes lors du débat de la loi de 1905, allant soit vers un athéisme d'État soit vers un régime de concordat permettant la surveillance des religions. La

---

<sup>119</sup> *Ni islam honteux ni islam arrogant*



difficulté étant alors de traiter toutes les religions présentes sur le sol français de la même manière, car si l'idée d'un concordat a été suggérée pour gérer l'islam, ce même concordat, existant dans certains départements pour le christianisme et le judaïsme, est dans le même temps combattu par ceux qui en souhaiteraient un pour surveiller l'islam.

En face, nous pourrions relever une position plus proche de celle de Briand et Jaurès, qui reste celle de l'observatoire de la laïcité et correspond aux décisions du Conseil d'État, notamment lorsqu'il a été interpellé sur le port de signes ou de vêtements signalant une appartenance religieuse. Cette position répond *non* aux deux questions initiales : il n'est pas certain que les religions disparaissent totalement, il existera sans doute toujours des esprits religieux et mieux vaut le prendre en compte. Et non, la laïcité n'est pas une représentation du monde, mais une formulation juridique précise permettant la cohabitation de convictions opposées, religieuses ou non religieuses. Les tenants de cette position estiment que l'on honore mieux l'héritage des Lumières en tenant cette perspective, car une laïcité devenant une représentation du monde s'imposant à toute une société ne serait-elle pas l'imposition d'une nouvelle emprise mentale unificatrice dont beaucoup sentiront rapidement le besoin de se libérer ? L'État est certes neutre, manifestant ainsi que chaque citoyen a droit au même respect de son humanité, mais la société ne l'est pas et les opinions les plus diverses ont non seulement le droit de s'exprimer, mais encore d'une certaine manière le devoir de le faire, car c'est de la diversité et même du choc des convictions que naissent les solutions respectant le bien commun. Si la liberté de conscience est sans doute une valeur universelle, la laïcité en tant que régime légal ne l'est pas. Et ceci recoupe ce que nous avons vu dans notre première partie : la liberté de conscience peut parfaitement être respectée dans un pays qui n'est pas légalement laïc et par contre difficilement gérée dans un pays laïc selon la loi. Il s'agit donc de bien identifier les valeurs dont nous sommes porteurs et qui peuvent être dites universelles. On peut donc notamment lutter pour les droits des femmes, mais il ne s'agit pas d'un combat pour la laïcité et le durcissement de la loi de 1905 ne saurait être la réponse. La relation que les États construisent aux religions ne préjuge pas de leur modernité ou de leur archaïsme. Et nous pourrions compléter avec Nabil Mouline que les religions n'ont pas toutes le même rapport au politique. Et c'est ici que la question de l'islam devient un paramètre inédit jusque là du débat.

### **3.2. Les thèmes spécifiques à l'islam**

Dans quelle mesure y a-t-il un problème spécifique avec l'islam ? Pour une partie des commentateurs, il n'est pas légitime de poser cette question. Par exemple, il existe une position traditionnelle de la Gauche, nous dit Jean Birnbaum, qui interprète les révolutions dans les pays musulmans comme une révolution des classes pauvres, occulte la dimension religieuse qui est estimée secondaire, trace archaïque vouée à disparaître. Cette analyse va de pair avec la mise en cause de la politique étrangère de la France et des États-Unis. D'autres, dans notre corpus, prennent acte de la persistance de la religiosité, et surtout soulignent les antagonismes qui traversent l'islam. Ils pointent la présence et l'influence de pays étrangers, qui utilisent la logique de la démocratie (l'ouverture aux opinions diverses, l'accessibilité à tous les médias favorisant le débat public) pour instiller une culture inverse, fermée, autoritaire, intolérante dans l'esprit de ceux qui, musulmans, vivent sur le sol français. Ces derniers se trouvent ainsi pris entre deux feux, celui de la fidélité à leur pays et celui de la fidélité à leur religion. Et ceci d'autant plus que les immigrés de la première génération, souvent eux-mêmes peu lettrés, n'ont pas assuré la transmission culturelle de l'islam tolérant qui est le leur.

Dans ce cas, il n'est pas possible d'accéder à une compréhension de ce qui se passe si l'on n'entre pas dans la question du contenu des religions en général, et en particulier des

contenus différenciés des différentes composantes de l'islam. Nous en venons alors à une analyse beaucoup plus fine de sa place dans l'espace public. Un texte publié en 2008 distinguait trois sortes de liens entre religions et espace public<sup>120</sup>. Les régulations politiques du religieux renvoient d'abord au statut légal des religions. Il y a des régulations politiques du religieux parce qu'il y a des logiques de sécularisation (transfert de tâches du religieux au politique) et de la laïcisation (séparation des domaines). C'est dans ce champ que se raisonne le concept de laïcité. La deuxième sorte de relation est la manière que les organisations religieuses ont de réguler le politique. Les religions ne correspondent pas quelques rituels détachés de la vie ou quelques instants de prière détachés de tout et vécus seulement dans l'intimité des cœurs, mais à des valeurs, une mentalité, une manière de voir le monde, de l'éprouver, qui est manifestée au quotidien par les croyants dans leur vie sociale, leurs priorités, et bien entendu leurs choix électoraux. C'est ce que Jürgen Habermas pointe dans son ouvrage *Entre naturalisme et religion*<sup>121</sup>. La troisième sorte est la présence du politique dans les organisations religieuses. Il y a, dans les religions elles-mêmes, des mouvements majoritaires et minoritaires, des groupes qui prennent de l'importance ou en perdent, des courants sociaux ou théologiques que l'on peut analyser comme des représentations politiques. Nous avons vu sur ce point dans notre première partie les analyses faites par les sociologues et instituts de sondage sur le catholicisme. Si l'on se réfère à l'islam, cette triple grille est efficace et recoupe d'ailleurs les travaux des musulmans lettrés qui se sont exprimés. C'est bien dans un régime légal de laïcité que les musulmans de France doivent s'intégrer, et dans une société largement sécularisée. La manière qu'a eu traditionnellement l'islam de réguler le politique, et la manière de le réguler encore aujourd'hui dans les pays à majorité musulmane, est discordante avec cette situation. Mais cette discordance est une chance pour l'islam, religion traversée, comme toutes les religions, de courants théologiques et spirituels. Les pays occidentaux offrent un cadre à l'expression de tous ces courants, sans exclusive en dehors de la menace à l'ordre public, permettant ainsi à l'islam de se penser en liberté. Nous avons vu que la majorité des opinions exprimées ne souscrivaient pas à l'analyse en termes de guerre des civilisations. Par contre nous avons vu, au fil des attentats, s'imposer progressivement l'idée que les musulmans ont un travail à faire, des décisions à prendre, des responsabilités à assumer. L'idée est portée par les musulmans eux-mêmes. Il leur reste à prendre leurs responsabilités et à le manifester clairement dans le débat public, comme ils ont commencé à le faire, pour honorer totalement les trois dimensions évoquées de la place des religions dans l'espace public.

### 3.3. Les thèmes nouveaux

S'il faut repenser la laïcité, quels sont alors les nouvelles entrées de l'analyse ? Les attentats ont provoqué chez les Français une forme de retour sur soi, une réflexion d'ensemble sur leur rapport aux religions qui a certainement réveillé des réflexes premiers, mais aussi permis d'éclaircir les positions. La nouveauté que représente l'islam dans le paysage religieux, social et politique n'y est pas pour rien.

Les débats en ont pu être l'occasion de revenir à la compréhension de la loi de 1905 elle-même, mais ont aussi mis en évidence la méconnaissance abyssale de ce cadre juridique, que ce soit par les citoyens, les intellectuels, les politiques ou par les médias. Beaucoup invoquent

---

<sup>120</sup> Xabier Itçaina et Jacques Palard, *Institutions religieuses et espace public. Les relations croisées entre christianisme et politique*. HALSHS, 22 octobre 2008.

<sup>121</sup> Jürgen Habermas, *Entre naturalisme et religion*, op. cit.

la laïcité de manière récurrente comme une interdiction de toute expression religieuse et revendiquent la disqualification automatique d'une parole religieuse lorsqu'elle vise un fait de société. Du côté des politiques, s'agit-il d'une méconnaissance ou de la volonté d'utiliser la question de l'islam pour des raisons électoralistes ? Par exemple, il est étonnant qu'ils ne sachent pas que toute interdiction vestimentaire sera irrémédiablement annulée sauf cas extrême (comme la dissimulation du visage pour des raisons de sécurité), qu'un signe religieux peut être posé dans l'espace public (la présence d'une crèche de Noël peut se discuter dans une mairie, elle est parfaitement légale dans la rue), et qu'une manifestation religieuse peut se dérouler dans l'espace public (on a le droit de prier dans la rue et d'y faire des processions). Nos articles montrent comment une élection, au fur et à mesure qu'elle s'approche, peut entraîner à l'accumulation d'outrances verbales de toutes sortes, dont on peut légitimement se demander dans quelle mesure elles sont innocentes de toute volonté de manipulation de l'opinion publique.

A cette méconnaissance de la loi de 1905, il faut ajouter l'incurie totale en matière de religions, de la connaissance de leur diversité, des courants qui les traversent, de leur historicité, de leurs logiques spirituelles, de leur relation au politique, de la différence entre les fondateurs, des statuts opposés de leurs textes sacrés. Nous avons dans notre corpus des articles philosophiques, qui reprennent par exemple l'assertion que les religions monothéistes sont naturellement violentes et que le polythéisme est plus placide. Des articles de sociologie qui les envisagent en tant que groupe de pression ou lobby particulier, assimilable en cela aux féministes ou aux homosexuels. Des historiens qui nous parlent de l'histoire des religions en Chine. Mais il y a peu d'éléments de compréhension des contenus religieux eux-mêmes, à part un peu de l'islam. Contrairement aux analyses de Jürgen Habermas<sup>122</sup>, la simple évocation d'un apport possible des religions à la dynamique de la démocratie semble imprononçable, inconcevable, inimaginable pour beaucoup des commentateurs. L'islam n'est que très marginalement évoqué en tant que civilisation. Le judaïsme est traité dans sa dimension de minorité à protéger. Mais ce qu'il a pu représenter comme mentalité construite dans la tension entre le spirituel et le temporel n'est jamais évoqué<sup>123</sup>. Nous avons tout de même vu que, ponctuellement, un commentateur s'intéressait aux manières dont les religions ont pu s'organiser quand elles sont décentralisées, comme cela est le cas de l'orthodoxie ou du protestantisme. Mais l'apport du protestantisme au concept de liberté de conscience<sup>124</sup> ou l'art de l'organisation des ordres monastiques et les procédures démocratiques qu'ils ont instaurées sont inconnues de ceux qui considèrent que les siècles précédant celui des Lumières n'ont été qu'obscurité, et pour qui la pensée hypercomplexe des sages et des théologies ne mérite que le mépris envers des superstitions pré-rationnelles. Bref, les politiques, les journalistes ou les intellectuels français ont-ils aujourd'hui encore les moyens intellectuels d'analyser les phénomènes religieux ? On peut penser que non dans leur immense majorité. Et nous pouvons nous demander si cela ne devient pas à un moment un handicap. Il faudrait non seulement se pencher sur l'islam, comme déjà le proposent des programmes de recherche, mais aussi sur le judaïsme et sur le christianisme, si nous voulons aller au bout de la démarche de compréhension.

---

<sup>122</sup> Jürgen Habermas, *Entre naturalisme et religion*, op. cit.

<sup>123</sup> Michael Walzer, *Dans l'ombre de Dieu, La politique et la Bible*, Bayard Éditions 2016.

<sup>124</sup> Louise Ferté, *Liberté de conscience et institution éducative*, Thèse de doctorat de philosophie, université de Saint-Étienne, 2016.

## Conclusion

Avec la résurgence des axes traditionnels de tension, la conception de la laïcité a fait l'objet d'un véritable débat, avec une vivacité qui laisse présumer qu'il ne sera pas clos de si tôt, ce dont nous pouvons nous réjouir, car il signifie une vitalité de l'esprit démocratique. Il est salutaire que même les emportements et les anathèmes, liés à une différence évidente d'options philosophiques, vivent au sein de notre société. Les oppositions, contradictions et passions accompagnent nécessairement une notion aussi centrale et si personnellement vécue.

La laïcité est un régime légal d'autonomie du politique et du spirituel, permettant à chaque citoyen de choisir les appuis de sa vie. Elle prend sens dans une réalité démocratique que les opinions relevées et analysées ici ont manifestée. Car ce qui s'est manifesté dans les colonnes du journal après les attentats, malgré les approximations, les nuances et les méconnaissances que nous avons relevées, est bien de l'ordre d'une recherche de liberté, pour soi comme pour les autres. Ce qui est débattu, c'est la marge de tolérance que les auteurs des articles sont prêts à accorder à l'expression de convictions contraires aux leurs, la reconnaissance de la pluralité des apports dans une identité ou les conditions de cette reconnaissance. Ce qui est réfléchi, c'est la manière dont se construit une mentalité, l'importance du sentiment d'appartenance à une nation. Et ceci dans un monde ouvert, pour le meilleur ou pour le pire.

Chaque génération, et même chacun, a pour tâche de reformuler cette volonté de liberté qu'est l'idéal démocratique. Et c'est ici que commence la difficulté. Car être libre n'est pas un état, c'est un effort, un mouvement, une attention continue. La démocratie est d'abord une responsabilité personnelle : recevoir toute proposition différente de nos pensées spontanées ou acquises non comme une menace, mais comme une question personnelle, sérieuse, à laquelle nous devons nous confronter pour nous-mêmes en la regardant avec bienveillance. Elle est un effort constant, une construction progressive et toujours à confirmer ou reprendre dans de nouvelles circonstances, car elle implique de lutter chaque fois contre nos rejets spontanés, nos paresse intérieures, contre la peur de ne pas être conforme à ce qui se dit ou se pense dans nos cercles de relation.

Nous pouvons alors constater combien cette charge commune de faire vivre la démocratie est compliquée, tendue, fragile. Qu'il s'agisse des élus, dont il ne faut pas oublier qu'ils sont une image représentative de la population, avec ses forces, sa volonté de vivre ensemble, sa sagesse, sa curiosité, sa passion, mais aussi ses hésitations, ses craintes, ses faiblesses et ses méconnaissances. Qu'il s'agisse des experts qui parlent dans les médias et dont nous avons observé le mouvement progressif, partant de positions traditionnelles des partis politiques et du déni de la dimension religieuse pour arriver à une problématisation structurée, qui reste cependant encore gênée tant par la faible maîtrise de l'esprit de la loi de 1905 que par l'absence de culture religieuse. Et bien entendu, il s'agit aussi de chacun d'entre nous.

## **Corpus**

### France et Laïcité Janvier-mars 2015

Résister collectivement à la haine, 7 janvier 2015  
Libres, debout, ensemble, 8 janvier 2015  
Des jeunes radicalisés qui se rêvent en héros négatifs, 9 janvier 2015  
L'islam face au terrorisme, 9 janvier 2015  
La peur d'une communauté qui n'existe pas, 9 janvier 2015  
L'islam victime des tueurs, 9 janvier 2015  
Une marche pour l'histoire, 11 janvier 2015  
Le 11 janvier marquera l'Histoire, 12 janvier 2015  
Hubert Vedrine, Le rôle historique des musulmans de France, 12 janvier 2015  
En regroupant les radicaux, on renforce leurs liens, 13 janvier 2015  
L'islam doit s'imprégner de la réalité de la société, 14 janvier 2015  
Un communautarisme radicalisé gangrène la démocratie, 14 janvier 2015  
Seul un messianisme républicain sortira la France du chaos, 14 janvier 2015  
Osons voir les tares morales d'une minorité désocialisée, 14 janvier 2015  
Un cri de la conscience démocratique et civique, 15 janvier 2015  
Plus que jamais il faut combattre l'islamophobie, 16 janvier 2015  
Aujourd'hui, c'est à chaque citoyen de protéger la démocratie, 16 janvier 2015  
La laïcité, voile protecteur, 16 janvier 2015  
Questions sur la laïcité, 19 janvier 2015  
Radicalisation : l'aspect décisif est la crise de la transmission culturelle, 19 janvier 2015  
Le Coran est un texte à repenser, 20 janvier 2015  
Il faut refonder la pensée théologique de l'islam, 20 janvier 2015  
[Arrêtons de laisser les intégrismes gagner du terrain en France](#), 20 janvier 2015  
Quand laïcité rime avec conformisme et autocensure, 21 janvier 2015  
Au cœur de nos contradictions, 22 janvier 2015  
Prêcher un catéchisme républicain de suffira pas, 24 janvier 2015  
Adopter des politiques incantatoires est inutile, 29 janvier 2015  
Les religions n'ont pas leur place dans les établissements scolaires, 29 janvier 2015  
Notre société a produit ce qu'elle rejette, 30 janvier 2015  
Contre l'intégrisme, choisissons la respiration laïque, 30 janvier 2015  
Les mots biaisés de Marine Le Pen, 31 janvier 2015  
La République doit agir pour constituer un islam de France, 6 février 2015  
Défendre les chrétiens d'Orient, 9 février 2015  
Des tabous sont enfin tombés, 11 février 2015  
Prolonger l'esprit du 11 janvier, 11 février 2015  
Il a manqué quelque chose ce jour-là à la France, 11 février 2015  
Quand le pouvoir cède face au terrorisme, 11 février 2015  
La politique divise, le politique rassemble, 11 février 2015  
Il faut adapter l'islam à la mentalité française, 12 février 2015  
L'assimilationnisme est une constante de l'histoire de France, 12 février 2015  
OPA sur la République, 19 février 2015  
Savoir lire, compter, aimer, 25 février 2015  
Dans nos sociétés sécularisées, le religieux est devenu incongru, 26 février 2015  
Il n'appartient pas à l'État d'organiser le culte musulman, 27 février 2015  
L'islamophobe est-il un raciste comme les autres ?, 2 mars 2015

### France et Laïcité novembre 2015-janvier 2016

Pourquoi Paris ? 19 novembre 2015  
Tous parisiens, 19 novembre 2015  
Pas de double peine pour les Français d'origine arabe !, 20 novembre 2015  
La semaine qui a changé la France, 21 novembre 2015  
Une communauté d'effroi ne doit pas conduire à l'illusion de l'unité, 26 novembre 2015  
La France n'a aucune intention de revoir ses relations avec l'Arabie Saoudite et le Qatar, 26 novembre 2015  
Le risque dans notre société est celui de la naissance d'un désir d'autoritarisme, 26 novembre 2015  
Le Front national, cette imposture, 4 décembre 2015  
Des élites coupées des réalités françaises, 8 décembre 2015

Il faut défendre la capacité de l'école à intégrer, 10 décembre 2015  
Nous sommes au premier rang pour protéger la République, 15 décembre 2015  
Le logiciel du djihadisme a changé, 28 décembre 2015  
La polémique inutile et dangereuse de M. Riss, 7 janvier 2016  
L'esprit de Charlie a battu celui de Marine Le Pen, 8 janvier 2016  
Dessiner après le 11 janvier, 8 janvier 2016  
Les fractures intellectuelles de l'après-Charlie, 8 janvier 2016  
L'islam stigmatisé dans les manuels scolaires, 9 janvier 2016  
Et Dieu dans tout ça ? 11 janvier 2016  
Hafid Bouazza enflamme le débat sur les réfugiés, 14 janvier 2016  
Un marché opaque de la déradicalisation est en train d'apparaître en France, 14 janvier 2016

#### France et Laïcité juillet-septembre 2016

Il y a un terrain favorable à la formation des intentions meurtrières, 19 juillet 2016  
L'organisation État islamique est devenue une franchise de la terre, 20 juillet 2016  
L'influence de l'Église catholique est-elle devenue négligeable ?, 1<sup>er</sup> août 2016  
Les musulmans doivent trancher, 2 août 2016  
Tout concordat avec l'islam relève de l'imaginaire, 3 août 2016  
Croire que l'islam va éradiquer la radicalisation chez les jeunes, c'est se faire des illusions, 3 août 2016  
Toutes les religions sont touchées par un retour du fondamentalisme, 4 août 2016  
Il n'y a pas de retour du religieux, 5 août 2016  
Savoir à quelle religion on appartient ne fait pas sens en Chine, 5 août 2016  
Résister à la stratégie de la haine, 8 août 2016  
Pourquoi il faut entendre les élites musulmanes, 16 août 2016  
La laïcité n'est pas unique, 16 août 2016  
Ne recréons pas les classes dangereuses, 16 août 2016  
Rendre visibles les initiatives de ceux qui promeuvent un islam de connaissance, citoyen et spirituel, 16 août 2016  
Pourquoi le burkini est inacceptable, 18 août 2016  
L'interdiction du burkini est une faute juridique et politique, 19 août 2016  
Le burkini bafoue les droits des femmes, 19 août 2016  
Rachid Benzine : il est de la responsabilité des pouvoirs publics de se chercher des interlocuteurs, 19 août 2016  
Le burkini de la discorde, 20 août 2016  
Il faut en finir avec les muftis de la République, 24 août 2016  
L'ordonnance du 26 août sur le burkini de règle rien, 28 août 2016  
Burkini : il faut combattre le prosélytisme extrémiste et le sexisme, 30 août 2016  
L'État n'a pas à réformer l'islam de France, 1<sup>er</sup> septembre 2016  
Dans l'enseignement de l'histoire, pensons au récit national émancipateur et inclusif, 3 septembre 2016  
Contre les idées reçues sur l'islam, 5 septembre 2016  
Ce qui pose problème, c'est l'histoire, 8 septembre 2016  
Le fondamentalisme laïc fragilise la France des droits de l'homme et de la femme, 8 septembre 2016  
Quand le burkini affole la laïcité française, 9 septembre 2016  
Nous vivons dans un paradis, 11 septembre 2016  
Les sociétés doivent pouvoir produire leurs propres règles, 17 septembre 2016  
Les pouvoirs publics français sont toujours en quête de musulmans idéaux, 17 septembre 2016  
Ni islam honteux, ni islam arrogant, 17 septembre 2016

## Bibliographie

- BAUBEROT, Jean. *La laïcité falsifiée*. La Découverte, 2012.
- BENZINE, R. *Les nouveaux penseurs de l'islam*. Albin Michel, 2008.
- BESSIS, Sophie. *La double impasse. L'universel à l'épreuve des fondamentalismes religieux et marchands*. La Découverte, 2014.
- BIRNBAUM, J. *Un silence religieux, La Gauche face au djihadisme*. Seuil, 2016.
- de BOTTON, A. *Petit guide des religions à l'usage des mécréants*. Flammarion, 2012.
- BOUVERESSE, Jacques. *Que peut-on faire de la religion ?* Agone, 2011.
- DACHEUX, Eric. « Les trois dimensions de l'espace public », *Recherche en communication*, n° 28, 2008
- DEBRAY, Régis. *Jeunesse du sacré*, Gallimard, 2012.
- DEBRAY, R. et LESCHI, D. *La laïcité au quotidien*. Gallimard, 2016.
- D'IRIBARNE, P. *Chrétien et moderne*. Gallimard, 2016.
- FERTE, Louise, *Liberté de conscience et institution éducative*, Thèse de philosophie, Université Jean-Monnet, Saint-Etienne, 19 octobre 2016.
- HAARSCHERR, G. *La laïcité*. PUF, 2008.
- HABERMAS ; J. *Entre naturalisme et religion, les défis de la démocratie*. Gallimard, 2008.
- GAUCHET, M. *Le désenchantement du monde*. Gallimard, 1985.
- GLAVANY, J. *La laïcité, un combat pour la paix*. Éditions Héloïse d'Ormesson, 2011.
- HONNETH, A. *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, 2000.
- ITCAINA, Xabier et PALARD, Jacques. *Institutions religieuses et espace public. Les relations croisées entre christianisme et politique*. HALSHS, 22 octobre 2008
- MASSIGNON, E. et RIVA, V. *L'Europe, Avec ou sans Dieu*. Éditions de l'Atelier, 2010
- MICHAUD, Yves. *Contre la bienveillance*. Stock, 2016.
- MOULINE, Nabil. *Le califat. Histoire politique de l'islam*. Flammarion, 2016.
- PORTIER, P. *L'État et les religions en France*. Presses universitaires de Rennes, 2016.
- REMOND, R. *Religion et Société en Europe, La sécularisation aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles 1789-2000*. Seuil, 2001.
- Rapports de l'Observatoire de la laïcité, en ligne sur <http://www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite>
- ROY, Olivier, *La laïcité face à l'islam*, Stock, 2005.
- SAAIDA, O. « Les espaces de l'islam en Europe occidentale », dans DURAND, J.-D. (dir.), *Cultures religieuses, Église et Europe*. Éditions Parole et Silence, 2008.
- Vade Mecum de l'Association des Maires de France, téléchargeable en ligne sur le site, <http://www.amf.asso.fr>
- WALZER, M. *Dans l'ombre de Dieu, La politique et la Bible*. Bayard, 2016.
- WEBER, « Les voies de salut délivrance et leur influence sur la conduite de la vie », dans *Sociologie des religions*. Gallimard, 1996.
- WILLAIME, J.-P. *Le retour du religieux dans la sphère publique*. Éditions Olivétan, 2008.